

Module N° 14 : Comptabilité des sociétés**Sommaire**

Introduction	2
1. Description générale de la société:.....	2
2. Classification juridique des sociétés:.....	2
3. Caractéristiques des principales sociétés:.....	3
SEQUENCE I : LA CONSTITUTION DES SOCIETES	4
I - ASPECT JURIDIQUE.....	4
II - ASPECT COMPTABLE.....	4
III - ASPECT FISCAL.....	4
IV- COMPTABILISATION.....	6
SEQUENCE II: LA REPARTITION DES BENEFICES	19
I - DEFINITION DE CONCEPTS	19
II - ASPECT TECHNIQUE	19
SEQUENCE III: L'EVALUATION DES TITRES SOCIAUX	31
Section I : LES TITRES EMIS PAR LES SOCIETES ANONYMES	31
I. Les actions:.....	31
II. Les parts de fondateurs.....	32
III. Les obligations.....	32
Section II : EVALUATION DES TITRES D'UNE S.A.	33
SEQUENCE IV : LA MODIFICATION DU CAPITAL DES SOCIETES	37
I- L'AUGMENTATION DU CAPITAL.....	37
II- LA REDUCTION ET L'AMORTISSEMENT DU CAPITAL.....	46
A- LA REDUCTION DU CAPITAL:.....	46
B- AMORTISSEMENT DU CAPITAL.....	47
SEQUENCE V : LA DISSOLUTION DES SOCIETES	48
I- ASPECT JURIDIQUE ET FISCAL:.....	48
1. CAUSES DE LA DISSOLUTION.....	48
2. LIQUIDATION DE LA SOCIETE:.....	48
3. DROITS D'ENREGISTREMENT.....	48
II- ASPECT COMPTABLE:.....	48
1- Opérations de liquidation d'une société.....	48
2- Opérations de partage d'une société:.....	50

RÉSUMÉ THÉORIQUE

&

GUIDE DE TRAVAUX PRATIQUES

MODULE N°:	TITRE DU MODULE :	DURÉE DU MODULE :
14	Comptabilité des sociétés	100 Heures

N° de la séquence	Nom de la séquence	Durée de la séquence	Applications par séquence
1	La constitution de la société	30 heures	12
2	La répartition du bénéfice	20 heures	15
3	L'évaluation des titres sociaux	20 heures	7
4	La modification du capital	15 heures	24
5	La dissolution des sociétés	15 heures	5
Totaux :		100 heures	63 Applications

SECTEUR :	SPÉCIALITÉ :	NIVEAU :
TERTIAIRE	TCE	TECHNICIEN

Document élaboré et actualisé par :

Nom et prénom	EFP	DR
MELLOUKI Ahmad	ISGI Béni Mellal	CHAOUIA TADLA

Introduction

La comptabilité des sociétés est l'ensemble des traitements comptables régissant les opérations spécifiques aux sociétés. Elle fait partie intégrante de la comptabilité générale. La comptabilité des sociétés utilisent les mêmes supports que la comptabilité générale

Les principales opérations de la comptabilité des sociétés sont:

- Opérations de constitution (1^{er} chapitre).
- Opérations de répartition des bénéfices (2^{ème} chapitre).
- L'évaluation des titres sociaux (3^{ème} chapitre).
- Opérations de modification du capital (4^{ème} chapitre).
- Opérations de dissolution et liquidation. (5^{ème} chapitre).

SEQUENCE I : LA CONSTITUTION DES SOCIETES**I - ASPECT JURIDIQUE**

La constitution de toute personne morale se traduit par des formalités juridiques et administratives suivantes :

Etape 1 : Certificat négatif

Etape 2 : Immatriculation au registre du commerce

Etape 3 : Déclaration d'existence (Enregistrement)

Etape 4 : Déclaration d'existence à la taxe professionnelle (Patente)

Etape 5 : Déclaration d'existence aux impôts directs

Etape 6 : Publicité de constitution

Etape 7 : CNSS (adhésion)

Etape 8 : Déclaration d'existence (inspection de travail)

Etape 9 : Elaboration des registres de comptabilité

II - ASPECT COMPTABLE

La comptabilité doit constater les promesses d'apports en capital faites par les associés, la réalisation de ces promesses ainsi que les frais de constitution

1. Promesses d'apports

2. Libération des apports

3. Comptes à utiliser

III - ASPECT FISCAL

Sur le plan fiscal, les apports peuvent prendre les formes suivantes :

➤ **Apports à titre pur et simple :**

➤ **Apports à titre onéreux :**

➤ **Apports mixtes : ;**

1- Apports purs et simples :

Les apports en numéraire et les apports en nature sont soumis au droit fixe de 0,50 %.

Remarque : La valeur des droits d'enregistrement à payer sur le capital ne peut être inférieure à 1.000,00 DH.

Exemple d'apports purs et simples:

2- Les apports à titre onéreux :

3- Apports mixtes :

IV- COMPTABILISATION**1 - Constitution de la SNC et de la SARL**

Application 1 : Libération totale (constitution de SARL)

- Le 10/12/2003 Mr. Rami et Mr. Adnane ont créé une SARL au capital de 250.000 Dh divisé en parts sociales de 100 Dh l'une.

- Le 15/12/2003 les associés ont effectué leurs apports :

- Mr. Rami a versé 100.000 dh en banque ;

- Mr. Adnane apporte son entreprise individuelle qui présente la situation comptable suivante :

Matériel de transport	25.000
Amortissement du Matériel de transport	5.000
Bâtiment	80.000
Amortissement du bâtiment	20.000
Stock de marchandises	30.000
Fournisseurs	10.500
Clients	20.000
Caisse	10.500
Le fonds commercial	20.000

Les créances sont reprises par la société pour une valeur de 19.500. Mr. Adnane se porte garant d'éventuels impayés.

- Les frais de constitution s'élèvent à 4.000 dh réglés par chèque le 20/12/2003

- Le 31/12/2003 les clients de M. Adnane ont versé seulement 19.200 dh.

T.A.F : Passer les écritures comptables nécessaires.

Solution 1 :

○ Promesse d'apports

34610	Rami, compte d'apport en société en numéraire	100.000	250.000
34611	Adnane, compte d'apport en société en nature	150.000	
1111	Capital, social		

Selon acte notarié ...			
o Réalisation des apports			
5141	Banque	100.000	
34610	Rami, compte d'apport en société en numéraire		100.000
Avis de crédit ...			
2230	Fonds commercial	20.000	
2321	Bâtiment	60.000	
2340	Matériel de transport	20.000	
3111	Stocks de marchandises	30.000	
3421	Clients de Adnane	20.000	
5161	Caisse	10.500	
4411	Fournisseurs de Adnane		10.500
34611	Adnane, compte d'apport en société en nature		150.000
Acte notarié ...			
2111	Frais de constitution	4.000	
5141	Banque		4.000
Chèque n° ...			
o Règlement des clients de M. Adnane			
5141	Banque	19.200	
3421	Client de M. Adnane		19.200
Chèque n° ...			
3463	Adnane, compte courant d'associé débiteur	300	
6585	Créances devenues irrécouvrables	500	
3421	Client de M. Adnane		800
5141	Banque	300	
3463	Adnane, compte courant d'associé débiteur		300

Application 2 : libération partielle (cas de la SNC)

Reprenons le même exemple précédent, mais en supposant que les associés ont décidé de former une SNC et que M. Rami va verser seulement la moitié le 20/12/2003, le reste sera libéré le 25/02/2004.

T.A.F : Passer les écritures comptables nécessaires.

Solution :

o Promesse d'apports :			
34610	Rami, compte d'apport en société en numéraire	50.000	
34611	Adnane, compte d'apport en société en nature	150.000	
1119	Rami, capital souscrit non appelé	50.000	
1111	Capital social		250.000
Selon acte notarié ...			
o Réalisation des apports			
5141	Banque	50.000	
34610	Rami, compte d'apport en société en numéraire		50.000
Avis de crédit ...			
2230	Fonds commercial	20.000	
2321	Bâtiment	60.000	
2340	Matériel de transport	20.000	
3111	Stocks de marchandises	30.000	
3421	Clients d'Adnane	20.000	
5161	Caisse	10.500	
4411	Fournisseurs de Adnane		10.500
34611	Adnane, compte d'apport en société en nature		150.000
Acte notarié ...			
2111	Frais de constitution	4.000	
5141	Banque		4.000
Chèque n° ...			
o Appel de l'autre moitié :			
3642	Rami, capital souscrit appelé non versé	50.000	
1119	Rami, capital souscrit non appelé		50.000
Appel de la deuxième moitié			
5141	Banque	50.000	
3642	Rami, capital souscrit appelé non versé		50.000
Réalisation de l'apport : avis de crédit ...			

2. Constitution de la SA

a)- Versements anticipés

b)- Retard et défaillance

Application 3 :

Le premier janvier 2003, la société « BETA » est constituée au capital de **3.000.000** DH divisé en **30.000** actions de **100** DH chacune dont **10.000** actions en numéraire **à libérer du quart lors de la constitution**.

Les apports en nature concernent les bâtiments de 500.000 DH et le matériel de 1.500.000 DH.

Le 06/01/2003 Tous les actionnaires se sont libérés du quart sauf l'associé NAWFAL souscripteur de 100 actions qui a réglé tout par anticipation. Les fonds sont déposés chez maître FADIL « notaire ».

Le 12/01/2003 Maître FADIL vire les fonds au compte banque de la société sous déduction de ses honoraires et des droits d'enregistrement qui s'élèvent à 8.000 DH.

Le 15/06/2003 la société décide d'appeler 40% du reste du capital. A régler avant le 30/06/2003

Le 01/07/2003 la société constate que tous les associés se sont libérés par virement bancaire du 2^{ème} appel, sauf l'associé **ABDOUNE** propriétaire de 200 actions est déclaré **défaillant**. Après mise en demeure, les actions sont vendues à 12.000 DH le **30/08/2003** à Mr **JALIL**. Intérêt de retard 600 frais postaux 100

Le 30/10/2003 la société appel le reste du capital à libérer avant le **31/12/2003**

Le 05/01/2004 tous les associés ont libéré le 3^{ème} appel sauf l'associé **DRISS** qui détient 1000 actions. Après mise en demeure la société a cédé ses actions à Mr **HAMID** à 95 000 DH frais engagés 2 800 DH

T.A.F : comptabiliser les opérations de constitution.

Solution :

34610	Associés, compte d'apport en société en nature	2.000.000	
34611	Associés, compte d'apport en société en numéraire	250.000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé	750.000	
11111	Capital social		3.000.000
Promesse et libération du quart			
2321	Bâtiment	500.000	
2332	Matériel et outillage	1.500.000	
34610	Associés, compte d'apport en société en nature		2.000.000
Libération des apports en nature			
3488	Débiteurs divers (maître FADIL)	250.000	
34611	Associés, compte d'apport en société en numéraire		250.000
Dépôt des fonds chez M. FADIL			
3488	Débiteurs divers	7.500	
4468	Autres comptes d'associés créditeurs		7.500
Versement anticipé par l'actionnaire NAOUFAL			
5141	Banque	249.500	
2111	Frais de constitution	8.000	
3488	Débiteurs divers		257.500
Virement des fonds par M.FADIL			

2^{ème} appel = 40% du reste du capital

$750\ 000 \times 40\% = 3\ 00\ 000$

Part NAOUFAL par anticipation $7\ 500 \times 40\% = 3\ 000$

Part de ABDOUN = $200 \times 100 = 20\ 000$

1^{er} appel de ABDOUN = $20\ 000 \times 25\% = 5\ 000$

2^{ème} appel de ABDOUN = $(20\ 000 - 5\ 000) \times 40\% = 6\ 000$

Le montant versé à la banque = $300\ 000 - 3\ 000 - 6\ 000 = 291\ 000$

3642	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	300.000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		300.000
2^{ème} Appel du capital			
4468	Autres comptes d'associés créditeurs (100 X 25) NAWFAL	3 000	
5141	Banque	291 000	
3642	Actionnaire, capital souscrit appelé non versé		300.000
Versement du 2^{ème} Appel du capital			
3468	Autres comptes d'associés débiteurs	6.000	
3642	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		6.000
Défaillance de l'actionnaire ABDOUNE			
5141	Banque	12 000	
4468	Autres comptes d'associés débiteurs		12 000
Vente des actions			
3468	Autres comptes d'associés débiteurs	700	
7381	Intérêts et produits assimilés		600
6145	Frais postaux et télécoms		100
Imputation des frais de défaillance			
3468	Autres comptes d'associés débiteurs	5.300	
3468	Banque		5.300
Pour solde de l'actionnaire défaillant			

L'actionnaire ABDOUNE a versé 5 000 DH pour libérer le 1^{er} quart alors qu'il n'a reçu que 3.300 DH. Sa défaillance se traduit par une perte totale de 1.700 DH. (700 DH représentants l'intérêt de retard et 1.000 DH de perte sur la vente des deux premiers quarts (10.000-9 000))

M.JALIL doit être substitué à M. ABDOUNE pour les deux derniers quarts au journal des actionnaires.

3642 1119	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé Actionnaires, capital souscrit non appelé	450.000	450.000
Appel du reste du capital			
4468 5141 3642	Autres comptes d'associés créditeurs NAWFAL (10 000-2 500-3000) Banque Actionnaire, capital souscrit appelé non versé	4 500 445 000	450.000
3468 3642	Autres comptes d'associés débiteurs Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	50.000	50.000
Défaillance de l'actionnaire DRISS			
5141 4468	Banque Autres comptes d'associés débiteurs	95.000	95.000
Vente des actions			
3468 7381	Autres comptes d'associés débiteurs Charges engagées	2 800	2 800
Imputation des frais de défaillance			
3468 3468	Autres comptes d'associés débiteurs Banque	47 200	47 200
Pour solde de l'actionnaire défaillant			

Application 4 :

Le 1/7/2004, la société « GAMA SA » est constituée au capital de **10.000.000** DH divisé en **50.000** actions de **200** DH chacune répartie comme suit :

40.000 actions en numéraire **à libérer de 30% à la constitution.**

Les apports en nature concernent :

Construction	625 000
Matériel de production	175 000
Mobilier et matériel de bureau	82 000
Marchandises	118 000
Fonds commercial	1 000 000

Tous les associés se sont libérés du premier appel fais de constitution 77.600 DH.

Le 1/10/2004 la société appelle 45% du capital. A régler avant le 30/11/2004

Le 01/12/2004 libération du 2^{ème} appel par virement bancaire, sauf deux associés

- CHAYMAA à libérée par anticipation la totalité de son apport de 1500 actions

- Jamal propriétaire de 5 000 actions est déclaré **défaillant**. ses actions sont vendues à 800.000 DH le 30/3/2005 à Mr HAMDI. Intérêt de retard 6 000

Le 30/06/2005 la société appelle le reste du capital à libérer avant le 30/09/2005

Le 05/10/2005 **libération du 3^{ème} appel** sauf l'associé **Samir** qui détient 3 000 actions. Ses actions sont vendus au nouvel associé KARAM à 600 000 DH Intérêt de retard 3 000 DH

T.A.F : Passer les écritures comptables nécessaires.

Solution :

Actions numéraire	Valeur actions	K numéraire	Premier appel	Deuxième appel	Troisième appel
40 000,00	200,00	8 000 000,00	30% 2 400 000,00	45% 3 600 000,00	25% 2 000 000,00

Nom	Nombre actions	Valeur actions	Souscriptions	Premier appel	Deuxième appel	Par anticipation
CHAYMAA	1 500,00	200,00	300 000,00	30% 90 000,00	45% 135 000,00	75 000

Nom	Nombre actions	Valeur actions	Souscriptions	Premier appel	Deuxième appel	Troisième appel	Défaillance
Jamal	5 000,00	200,00	1 000 000,00	30% 300 000,00	45% 450 000,00	25% 250 000	700 000,00

Nom	Nre actions	Valeur	Souscriptions	Premier appel	Deuxième appel	Deuxième appel	Total du	Défaillance
Samir	3000	200	600 000,00	30% 180 000,00	45% 270 000,00	25% 150 000	450 000,00	150 000

34610	Associés, compte d'apport en société en nature	2.000.000	
34611	Associés, compte d'apport en société en numéraire	2 400.000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé	5 600.000	
11111	Capital social		10.000.000
Promesse et libération du quart			
2321	Construction	625 000	
2332	Matériel de production	175 000	
235	Mobilier et matériel de bureau	82 000	
311	Marchandises	118 000	

		Comptabilité des sociétés	
223	Fonds commercial	1 000 000	
34610	Associés, compte d'apport en société en nature		2.000.000
Libération des apports en nature			
3488	Débiteurs divers	2 400.000	
34611	Associés, compte d'apport en société en numéraire		2 400.000
Dépôt des fonds chez M. ADIL			
5141	Banque	2 372 400	
2111	Frais de constitution	27 600	
3488	Débiteurs divers		2 400 000
Virement des fonds par M.ADIL			

2^{ème} appel = 8 000 000 x 45% = 3 600 000

Part CHAYMAA = 1500 x 200 = 300 000

1^{er} appel et 2^{ème} appel = 300 000 x 75% = 225 000

Reste 300 000 - 225 000 = 75 000 anticipation

Part associé JAMAL = 5000 x 200 = 1 000 000

1^{er} Appel = 1 000 000 x 30% = 300 000

2^{ème} appel = 1 000 000 x 45% = 450 000 non réglé

3642	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	3 600.000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		3 600.000
2^{ème} Appel du capital			
5141	Banque	3 225 000	
3642	Autres comptes d'associés créditeurs		75 000
	Actionnaire, capital souscrit appelé non versé		3 150 000
Versement du 2^{ème} Appel du capital			
3468	Autres comptes d'associés débiteurs	450 000	
3642	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		450 000
Défaillance de l'actionnaire JAMAL			
5141	Banque	800 000	
4468	Autres comptes d'associés débiteurs		800 000
Vente des actions			
3468	Autres comptes d'associés débiteurs	6 000	
7381	Intérêts et produits assimilés		6 000
Imputation des frais de défaillance			
3468	Autres comptes d'associés débiteurs	344 000	
3468	Banque		344 000
Pour solde de l'actionnaire défaillant			

3^{ème} appel : 2 000 000

Part CHAYMAA = 75 000

Part Samir 600 000

1^{er} appel = 600 000 x 30% = 180 000

2^{ème} appel = 600 000 x 45% = 270 000

Le reste en défaillance = 600 000 - (180 000 + 270 000) = 150 000

3642	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	450.000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		450.000
Appel du reste du capital			
4468	Autres comptes d'associés créditeurs CHAYMAA	75 000	
5141	Banque	1 775 000	
3468	Autres comptes d'associés débiteurs	150 000	
3642	Actionnaire, capital souscrit appelé non versé		2 000 000
Défaillance de l'actionnaire SAMIR			
5141	Banque	600.000	
4468	Autres comptes d'associés débiteurs		600.000
Vente des actions			
3468	Autres comptes d'associés débiteurs	3 000	
7381	Charges engagées		3 000
Imputation des frais de défaillance			
3468	Autres comptes d'associés débiteurs	447 000	
3468	Banque		447 000
Pour solde de l'actionnaire défaillant			

Application 5 :

Le 20 Janvier 2008 la société « BARAK SA » est créée avec un capital de **4 000 000,00** dh divisé en **20 000** actions de **200** dh l'une réparties comme suit :

12 000 actions en numéraire à libérer de 30%

8 000 actions en nature représentées par un Local de **600 000** dh ; Matériel de transport **200 000** dh et un Matériel de production de **800 000,00**

Le 30 janvier libération du premier appel

Le 5 Avril la société appel 15% du capital à régler avant fin juin.

Le 30 juin règlement du 2^{ème} appel sauf pour les associés suivants :

- **ALI** qui détient 400 actions à régler le tout par anticipation

- **CHOROUK** qui détient 300 actions n'a pas réglé le 2^{ème} appel et demande un délai de 3 mois accordé par la société au taux de 7%

- **WADI** qui détient 600 actions est défaillant

Le 3 juillet vente des actions de **WADI** à 60 000 dh pour le nouvel associé **WADOUD**

Le 1 octobre **CHOROUK** règle le 2^{ème} appel

Le 1 Novembre la société appelle 40% du capital à régler avant fin novembre

Le 2 décembre règlement du 3^{ème} appel sauf pour **ADIB** qui détient 3000 actions qui est déclaré défaillant.

L 20 Décembre Vente de ses actions avec un gain de 12 000

Le 5 janvier appel du reste du capital à libérer avant fin janvier

Le 2 février la société est avisé du règlement du dernier appel.

T.A.F :

1 - Calculer les droits d'enregistrement

2 - Passer les écritures comptables nécessaires.

Solution

Actions numéraire	Valeur actions	K numéraire	Premier appel	Deuxième appel	Troisième appel	Dernier appel
12 000,00	200,00	2 400 000,00	30% 720 000,00	15% 360 000,00	40% 960 000,00	360 000

Nom	Nombre actions	Valeur actions	Souscriptions	Premier appel	Deuxième appel	Par anticipation
ALI	400,00	200,00	80 000,00	30% 24 000,00	15% 12 000,00	44 000,00

Nom	Nombre actions	Valeur actions	Souscriptions	Premier appel	Deuxième appel	Intérêt	Total règlement
CHOROUK	300,00	200,00	60 000,00	30% 18 000,00	15% 9 000,00	157,50	9 157,50

Nom	Nombre actions	Valeur actions	Souscriptions	Premier appel	Deuxième appel	Reste
WADIAA	600,00	200,00	120 000,00	30% 36 000,00	15% 18 000,00	66 000,00 Défaillant

Appel réglé 360 000,00 - (9 000,00 + 18 000,00) = **333 000,00** + 44 000,00 (par anticipation) = **377 000,00** réglé

Nom	Nombre actions	Valeur actions	Souscriptions	Premier appel	Deuxième appel	Deuxième appel	Total du
ADIL	3000	200	600 000,00	30% 180 000,00	15% 90 000,00	40% 240 000,00	510 000,00

1^{er} Appel de 30 % du capital

1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé	1 680 000,00	
34611	Associés, compte d'apport en société en nature	1 600 000,00	
3642	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé (1200 x 200 x 30%)	720 000,00	
11111	Capital social		4 000 000,00
	Promesse et libération du 30% du capital		
2321	Bâtiment	600 000,00	
234	Mat transport	200 000,00	
2332	Matériel et outillage	800 000,00	
34610	Associés, compte d'apport en société en nature		1 600 000,00
	Libération des apports en nature		
3488	Banque	720 000,00	
34611	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		720 000,00
211	Frais préliminaires	20 000,00	
5141	Banque		20 000,00

Deuxième appel du capital 15%

2^{ème} Appel de 15 % du capital

3642	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	360 000,00	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		360 000,00
	2^{ème} Appel de 15 % du capital		
5141	Banque	333 000,00	
3642	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		333 000,00
	Règlement du deuxième appel		
5141	Banque	44 000,00	
4468	Autres comptes d'associés créditeurs		44 000,00
	Règlement par anticipation		
3468	Autres comptes d'associés débiteurs	18 000,00	
3642	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		18 000,00
	Défaillance de WADIAA		
5141	Banque	60 000,00	
3468	Autres comptes d'associés débiteurs		60 000,00
	Cession actions de WADIAA		
3468	Autres comptes d'associés débiteurs	42 000,00	
5141	Banque		42 000,00
5141	Banque	9 157,50	
3642	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		9 000,00
7311	Intérêts et produits assimilés		157,50
	Règlement CHOROUK avec retard		

3^{ème} Appel de 40 % du capital

3642	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	960 000,00	
------	---	------------	--

1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé			960 000,00
	3^{ème} Appel de 40 % du capital			
5141	Banque		688 000,00	
3642	Autres comptes d'associés créditeurs		32 000,00	
	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé			720 000,00
	Règlement du troisième appel			
3468	Autres comptes d'associés débiteurs		240 000,00	
3642	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé			240 000,00
	Défaillance d'ADIL			
5141	Banque		522 000,00	
3468	Autres comptes d'associés débiteurs			522 000,00
	Cession actions de ADIL			
3468	Autres comptes d'associés débiteurs		282 000,00	
5141	Banque			282 000,00
	Règlement ADIL			

4^{ème} Appel de 15 % du capital (reste du capital)

3642	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		360 000,00	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé			360 000,00
	4^{ème} Appel de 15 % du capital			
5141	Banque		348 000,00	
3642	Autres comptes d'associés créditeurs		12 000,00	
	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé			360 000,00
	Règlement du troisième appel			

Application 6:

La **GARDA S.A** a été constitué le **15/01/2005**, au Capital de 300 000 DH 3 000 actions de 100 DH à libérer des $\frac{3}{4}$.le **25/01/2005**

Le **05/06**, le conseil d'administration appel le 4^{ème} quart à libérer avant le 30/06.

Le **3/07** Libération de l'appel sauf un actionnaire détenant 1 000 actions est déclaré défaillant.

Le **15/07**. Après mise en demeure, vente des actions pour 65 000 DH Par chèque bancaire

Le **31/07** le reliquat, a été versé à l'associé défaillant. après déduction des frais de correspondance de 250 DH réglé et des intérêts de retard de 135 DH,

TAF : Passer les écritures comptables

Le journal de la société

		15/01/05		
3461		Associés - Comptes d'apport en société	225 000	
1119		Actionnaire - Capital souscrit non appelé	75 000	
	1119	Capital social		300 000
		Promesse d'apport		
		25/01/05		
5141		Banque (S.D)	225 000	
	3461	Associés - Comptes d'apport en société		225 000
		Libération des $\frac{3}{4}$ du capital		
		05/06		
3462		Actionnaire - Capital souscrit appelé et NV	75 000	
	1119	Actionnaire - Capital souscrit non appelé		75 000
		appel du dernier quart		
		30/06		
5141		Banque (S.D)	50 000	
	3462	Actionnaire - Capital souscrit appelé et NV		50 000
		Libération du $\frac{1}{4}$ des 2000 actions		
		02/07		
3468		Autres comptes d'associés débiteurs	25 000	
	3462	Actionnaire - Capital souscrit non appelé		25 000
		Actionnaire...défaillant		
		05/07		
5141		Banque (S.D)	65 000	
	4468	Autres comptes d'associés débiteurs		65 000
		Ventes en bourse 1000 actions de l'associé défaillant		
		d°		
3468		Autres comptes d'associés débiteurs	40 000	
	5141	Banques (SD)		39 615
	7196	Transfert de charges d'exploitation		250
	7381	Intérêts et produits ASS.		135

Application 7:

Le **20 Mars 2008** la société **RAMA SA** est créée pour **8 000 000,00** dh de capital divisé en **40 000** actions réparties comme suit :

30 000 actions en numéraire à libérer de **40%**

10 000 actions en nature représentant un local.

Le **30 Avril** libération du premier appel.

Le **5 juin** la société appel **30%** du capital ;

Le **30 juin** règlement du 2^{ème} appel sauf pour les associés suivants :

- **DAHBI** qui détient **5 000** Actions a réglé par anticipation ;
- **ALAMI** qui détient **12 000** actions est déclaré défaillant

Le **15 juillet** cession des actions **ALAMI** avec moins value de **17 000** DH frais engagés **1000** DH

T.A.F : Passer les écritures comptables nécessaires.

Nom	Nombre actions	Valeur actions	Souscriptions	Premier appel		Deuxième appel		Par anticipation
DAHBI	500,00	200,00	1 000 000,00	40%	400 000,00	30%	300 000,00	300 000,00

Nom	Nombre actions	Valeur actions	Souscriptions	Premier appel		Deuxième appel		
ALAMI	12 000,00	200,00	2 400 000,00	40%	960 000,00	30%	720 000,00	Défaillant

Journal

		20/03/08			
34610		Associés - Comptes d'apport en société		2 400 000	
1119		Actionnaire - Capital souscrit non appelé		3 600 000	
34611	1119	Associés, compte d'apport en société en nature		2 000 000	8 000 000
		Capital social			
		Promesse d'apport			
5141	3461	Banque (S.D)		2 400 000	
		Associés - Comptes d'apport en société			2 400 000
		Libération des $\frac{3}{4}$ du capital			
232	34611	Constructions		2 000 000	
		Associés, compte d'apport en société en nature			2 000 000
3462	1119	Actionnaire - Capital souscrit appelé et NV		1 800 000	
		Actionnaire - Capital souscrit non appelé			1 800 000
		appel du dernier quart			
		30/06			
5141	3462	Banque (S.D)		1 080 000	
		Actionnaire - Capital souscrit appelé et NV			1 080 000
		Libération du $\frac{1}{4}$ des 2000 actions			
		30/06			
3468	3462	Autres comptes d'associés débiteurs		720 000	
		Actionnaire - Capital souscrit non appelé			720 000
		Actionnaire...défaillant			
5141	4468	Banque		300 000	
		Autres comptes d'associés créditeurs			300 000
		15/07			
613	5141	Autres charges externes		1 000	
		Banque			1 000
		Ventes en bourse 1000 actions (en défaillance)			
		15/07			
5141	4468	Banque (S.D)		1 663 000	
		Autres comptes d'associés débiteurs			1 663 000
		Ventes en bourse 1000 actions (défaillants)			
		d°			
3468	5141	Autres comptes d'associés débiteurs		943 000	
	7196	Banques (SD)			942 000
		Transfert de charges d'exploitation			1 000
		Chèque n°			

3. Constitution de la société en commandite

Application 8 : Cas de la société en commandite simple

le 20 octobre 2003, trois associés ont décidé, de créer une société en commandite simple « Bois Du Maroc » avec M. **MAAROUFI** et M. **TARIK** commandités et M. **Mahmoud** commanditaire. Le capital est de **200.000** DH, est apporté en numéraire respectivement pour **60.000** ; **80.000** et **60.000** DH. Les frais de constitution sont de **7.000** DH.

T.A.F : Passer les écritures comptables nécessaires.

Solution : Promesse d'apports

34610	MAAROUFI, compte d'apport en société en numéraire	60.000	
34610	TARIK, compte d'apport en société en numéraire	80.000	
34610	Mahmoud, compte d'apport en société en numéraire	60.000	
1111	Capital social (MAAROUFI commandité)		60.000
1111	Capital social (TARIK commandité)		80.000
1111	Capital social (Mahmoud commanditaire)		60.000
Selon acte notarié ...			

o Réalisation des apports

5141	Banque	200.000	
34610	MAAROUFI, compte d'apport en société en numéraire		60.000
34610	TARIK, compte d'apport en société en numéraire		80.000
34610	Mahmoud, compte d'apport en société en numéraire		60.000
Avis de crédit n° ...			
2111	Frais de constitution	7.000	
5141	Banque		7.000

Application 9 : Cas de la société en commandite par action

Considérons le même cas précédant mais en supposant que les associés ont opté pour la société en commandite par action. Ils ont pu alors compléter leur capital par les apports des divers commanditaires rémunérés par actions.

T.A.F : Passer les écritures comptables nécessaires.

Solution : Promesse d'apports

34610	MAAROUFI, compte d'apport en société en numéraire	60.000	
34610	TARIK, compte d'apport en société en numéraire	80.000	
34610	Associés, compte d'apport en société en numéraire	60.000	
11110	Capital social		200.000
	Selon acte notarié ...		

o Réalisation des apports

5141	Banque	200.000	
34610	MAAROUFI, compte d'apport en société en numéraire		60.000
34610	TARIK, compte d'apport en société en numéraire		80.000
34610	Associés, compte d'apport en société en numéraire		60.000
2111	Frais de constitution	7 000	
5141	Banque		7.000

Application 10

Le premier janvier 2010, la société « ALPHA » SA est constituée au capital de **1.000.000** DH divisé en **10.000** actions de **100** DH chacune dont **6.000** actions en numéraire **à libérer du quart lors de la constitution**.

Les apports en nature sont présentés par un bâtiment de 100 000 et matériel et outillage 300 000

Le 5 janvier dépôt des fonds chez le notaire et libération de l'apport en nature en totalité

Le 6 janvier le notaire dépose les fonds à la banque après prélèvement des honoraires 12 000 et les droits d'enregistrement à calculer ?

Le 3 Mars la société appelle 50 % du capital à régler avant 30 juin.

Le 2 Juillet tous les associés ont réglé l'appel sauf SALIM qui détient 100 actions qui a réglé le tout par anticipation.

Le 15 Septembre appel du reste du capital à libérer avant fin Octobre.

Le 5 novembre tous les associés ont libéré l'appel sauf ADIL qui détient 300 actions a demandé un délai de 3 mois accepté par la société avec un taux d'intérêt de 10% HT

Le 31 janvier 2011 Adil s'acquitte de son appel par banque

34610	Associés, compte d'apport en société en nature	400.000	
34611	Associés, compte d'apport en société en numéraire	150.000	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé	450.000	
11111	Capital social		1.000.000
	Promesse et libération du quart		
2321	Bâtiment	100.000	
2332	Matériel et outillage	300.000	
34610	Associés, compte d'apport en société en nature		400.000
	Libération des apports en nature		
3488	Débiteurs divers (maître FADIL)	150.000	
34611	Associés, compte d'apport en société en numéraire		150.000
	Dépôt des fonds chez M. FADIL		
5141	Banque	133 000	
2111	Frais de constitution	17 000	
3488	Débiteurs divers		150 000
	Virement des fonds par M.FADIL		
	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	300 000	
	Actionnaires, capital souscrit non appelé		300 000
	Banque	302 500	
	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		300 000
	Autres comptes d'associés débiteurs		2 500
	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	150 000	
	Actionnaires, capital souscrit non appelé		150 000
	Banque	140 000	
	Autres comptes d'associés débiteurs	2 500	
	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		142 500
	Banque	7706.25	
	Actionnaires, capital souscrit non appelé		7 500
	Intérêt des pêts		187.5
	TVA F		18.75

Application 11

Le 1^{er} janvier : **Création** de la société anonyme CAPO S.A au capital de 100.000.000 DH, divisé en 2.000 actions de 50.000 DH. La moitié du capital est appelée lors de la constitution (il n'y a que des actions de

numéraire). L'actionnaire principal qui détient 30% des titres se libère intégralement par anticipation. Les fonds sont déposés au "crédit Lyonnais"

15 janvier : Paiement des frais de constitution 15.000 DH (chèque bancaire)

1er Juin : Appel du 3e quart, tous les actionnaires se libèrent dans les délais pour le 15 Juin.

1er décembre : Tous les actionnaires se libèrent dans les délais pour le 15 décembre.

Solution

1) Enregistrer ces opérations dans le journal de la société CAPO SA

1^{er} Appel de 50 % du capital

1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé	50 000 000,00	
3642	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	50 000 000,00	
11111	Capital social		100 000 000,00
Promesse et libération du 50% du capital			
3488	Banque	65 000 000,00	
34611	Autres comptes d'associés créditeurs (Anticipation) Actionnaires, capital souscrit appelé non versé		15 000 000,00 50 000 000,00
L'associé principal va régler seulement la moitié de son apport par anticipation l'autre moitié est réglée avec le premier appel (2000 actions x 30% x 50 000 x 50% = 15 000 000)			
211	Frais préliminaires	15 000,00	
5141	Banque		15 000,00

2^{ème} Appel de 25 % du capital

3642	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	25 000 000,00	
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		25 000 000,00
2^{ème} Appel de 25 % du capital			
5141	Banque	17 500 000,00	
3642	Autres comptes d'associés créditeurs (Anticipation) Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	7 500 000,00	25 000 000,00
Règlement du deuxième appel avec 25% par anticipation de l'associé principal			

2) Présenter l'extrait de la balance au 30 Juin puis au 31 décembre, en cumul et en soldes.

BALANCE DE VERIFICATION au 30 juin		Article I.S n°			
N° cpt	LES COMPTES USUELS	SOMMES		SOLDES	
		Débets	crédits	débiteurs	créditeurs
	Capital social		100 000 000		100 000 000
	Actionnaires, capital souscrit non appelé	50 000 000		50 000 000	
	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	50 000 000	50 000 000		
	Banque	65 000 000	15 000	64 985 000	
	Autres comptes d'associés créditeurs (Anticipation)		15 000 000		15 000 000
	Frais préliminaires	15 000		15 000	
	Totaux	165 015 000	165 015 000	115 000 000	115 000 000

BALANCE DE VERIFICATION au 31 décembre		Article I.S n°			
N° cpt	LES COMPTES USUELS	SOMMES		SOLDES	
		Débets	crédits	débiteurs	créditeurs
	Capital social		100 000 000		100 000 000
	Actionnaires, capital souscrit non appelé	50 000 000		25 000 000	
	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	25 000 000	25 000 000		
	Banque	82 485 000		82 485 000	
	Autres comptes d'associés créditeurs (Anticipation)		15 000 000		7 500 000
	Frais préliminaires	15 000		15 000	
	Totaux	165 000 000	165 000 000	107 500 000	107 500 000

Application 12

Le 1/7/2004, la société « GAMA SA » est constituée au capital de 10.000.000 DH divisé en 50.000 actions de 200 DH chacune répartie comme suit :

40.000 actions en numéraire à libérer de 30% à la constitution.

Les apports en nature concernent :

Construction	625 000
Matériel de production	175 000
Mobilier et matériel de bureau	82 000
Marchandises	118 000
Fonds commercial	1 000 000

Tous les associés se sont libérés du premier appel fait de constitution 65.000 DH.

Le 1/10/2004 la société appelle 45% du capital. A régler avant le 30/11/2004

Le 01/12/2004 libération du 2^{ème} appel par virement bancaire, sauf deux associés

- CHAYMAA à libérée par anticipation la totalité de son apport de 1500 actions

- Jamal propriétaire de 5 000 actions est déclaré **défaillant**. ses actions sont vendues à 800.000 DH le 30/3/2005 à Mr HAMDI.

Intérêt de retard 6 000

Le 30/06/2005 la société appelle le reste du capital à libérer avant le 30/09/2005

Le 05/10/2005 libération du 3^{ème} appel sauf l'associé Samir qui détient 3 000 actions. Ses actions sont vendus au nouvel associé KARAM à 600 000 DH Intérêt de retard 3 000 DH

T.A.F : Passer les écritures comptables nécessaires.

Solution :

Actions numéraire	Valeur actions	K numéraire	Premier appel		Deuxième appel		Troisième appel	
40 000,00	200,00	8 000 000,00	30%	2 400 000,00	45%	3 600 000,00	25%	2 000 000,00

Nom	Nombre actions	Valeur actions	Souscriptions	Premier appel		Deuxième appel		Par anticipation
CHAYMAA	1 500,00	200,00	300 000,00	30%	90 000,00	45%	135 000,00	75 000

Nom	Nombre actions	Valeur actions	Souscriptions	Premier appel		Deuxième appel		Troisième appel	Défaillance
Jamal	5 000,00	200,00	1 000 000,00	30%	300 000,00	45%	450 000,00	25%	250 000

Nom	Nre actions	Valeur	Souscriptions	Premier appel		Deuxième appel		Total du	Défaillance
Samir	3000	200	600 000,00	30%	180 000,00	45%	270 000,00	25%	150 000

34610	Associés, compte d'apport en société en nature	2.000.000							
34611	Associés, compte d'apport en société en numéraire	2 400.000							
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé	5 600.000							
11111	Capital social								10.000.000
Promesse et libération du quart									
2321	Construction	625 000							
2332	Matériel de production	175 000							
235	Mobilier et matériel de bureau	82 000							
311	Marchandises	118 000							
223	Fonds commercial	1 000 000							
34610	Associés, compte d'apport en société en nature								2.000.000
Libération des apports en nature									
3488	Débiteurs divers	2 400.000							
34611	Associés, compte d'apport en société en numéraire								2 400.000
Dépôt des fonds chez M. ADIL									
5141	Banque	2 335 000							
2111	Frais de constitution	65 000							
3488	Débiteurs divers								2 400 000
Virement des fonds par M.ADIL									

2^{ème} appel = 8 000 000 x 45% = 3 600 000

Part CHAYMAA = 1500 x 200 = 300 000

1^{er} appel et 2^{ème} appel = 300 000 x 75% = 225 000

Reste 300 000 - 225 000 = 75 000 anticipation

Part associé JAMAL = 5000 x 200 = 1 000 000

1^{er} Appel = 1 000 000 x 30% = 300 000

2^{ème} appel = 1 000 000 x 45% = 450 000 non réglé

3642	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	3 600.000							
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé								3 600.000
2^{ème} Appel du capital									
5141	Banque	3 225 000							
3468	Autres comptes d'associés débiteurs	450 000							
3642	Autres comptes d'associés créditeurs								75 000
	Actionnaire, capital souscrit appelé non versé								3 600 000
Versement du 2^{ème} Appel du capital									
3468	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	450 000							
3642									450 000
Défaillance de l'actionnaire JAMAL									
5141	Banque	800 000							
4468	Autres comptes d'associés débiteurs								800 000
Vente des actions									
3468	Autres comptes d'associés débiteurs	6 000							
7381	Intérêts et produits assimilés								6 000
Imputation des frais de défaillance									
3468	Autres comptes d'associés débiteurs	344 000							
3468	Banque								344 000
Pour solde de l'actionnaire défaillant									

3^{ème} appel : 2 000 000

Part CHAYMAA = 75 000

Part Samir 600 000

1^{er} appel = 600 000 x 30% = 180 000

2^{ème} appel = 600 000 x 45% = 270 000

Le reste en défaillance = 600 000 - (180 000 + 270 000) = 150 000

3642	Actionnaires, capital souscrit appelé non versé	450.000							
1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé								450.000
Appel du reste du capital									
4468	Autres comptes d'associés créditeurs CHAYMAA	75 000							
5141	Banque	1 775 000							
3468	Autres comptes d'associés débiteurs	150 000							

3642	Actionnaire, capital souscrit appelé non versé			2 000 000
	Défaillance de l'actionnaire SAMIR			
5141 4468	Banque	Autres comptes d'associés débiteurs		600.000 600.000
	Vente des actions			
3468 7381	Autres comptes d'associés débiteurs		Charges engagées	3 000 3 000
	Imputation des frais de défaillance			
3468 3468	Autres comptes d'associés débiteurs		Banque	447 000 447 000
	Pour solde de l'actionnaire défaillant			

I • Le 1/1/2010 Un groupe d'actionnaires décide de créer une société anonyme ZODIAK au capital de 15 000 000 dh divisé en 150 000 actions à libérer de 25 %.

Lors delà souscription, les actionnaires peuvent se libérer par anticipation pour la totalité ou partie de leur souscription.

"Extrait des bulletins de souscription joints à la déclaration de souscription et de versement établie par le Notaire".

Noms des souscripteurs	Actions souscrites	Versements, au 31.1.2010
Mohamed	37 500,00	937 500,00
Ali	15 000,00	750 000,00
Miloud	22 500,00	1 125 000,00
Mehdi	15 000,00	1 500 000,00
Allal	22 500,00	562 500,00
Lahcen	7 500,00	375 000,00
MOURAD	30 000,00	750 000,00
Totaux :	150 000,00	6 000 000,00

Les fonds provenant des versements ont été déposés dans le compte courant de la société ouvert à la Banque Populaire. Les frais de constitution s'élèvent à 24.500 dh payés par chèques B.P. Le 31.1.2010.

Travail à faire :

Passer les écritures relatives à la constitution de la société sachant que :

1) **Le 1er quart est versé le 31.1.2010.**

2) Le 1/7/2010 la SA appelle le 2^{ème} quart. Tous les actionnaires ont versé le 2^{ème} quart à l'exception de Mr. Lahcen qui a versé **375 000,00** dh.

3) Le 1/10/2010 **La société** appelle le reste du capital. Tous les actionnaires ont répondu à l'appel à l'exception de Mr. Mourad devenu défaillant. Ses actions sont vendues à Mr. Brahim libérées de 4/4 pour 3.120.000 dh.

4) Dresser la situation comptable de Mr. Mourad.

CORRECTION

La société anonyme (SA) constituée a pour capital social 5 000 000 dh, divisé en actions de valeur nominale 100 dh dont 1/4 à libérer lors de la souscription intégrale du capital.

1 ■ Ecriture de constitution :

■ **Souscription du capital social et libération du 1^{er} quart : 31.1.2006**

souscripteurs	Nombres	1 ^{er} Quart	versements 1	Anticipations	2 ^{ème} Quart	versements 2	Nouvelle anticipation	Ancienne anticipation	3 ^{ème} appel	Versements
Mohamed	37 500	937 500,00	937 500,00	-	937 500,00	937 500,00			1 875 000,00	1 875 000,00
Ali	15 000	375 000,00	750 000,00	375 000,00	375 000,00			375 000,00	750 000,00	750 000,00
Miloud	22 500	562 500,00	1 125 000,00	562 500,00	562 500,00			562 500,00	1 125 000,00	1 125 000,00
Mehdi	15 000	375 000,00	1 500 000,00	1 125 000,00	375 000,00			375 000,00	750 000,00	
Allal	22 500	562 500,00	562 500,00	-	562 500,00	562 500,00			1 125 000,00	1 125 000,00
Lahcen	7 500	187 500,00	375 000,00	187 500,00	187 500,00	375 000,00	375 000,00	187 500,00	375 000,00	
Mourad	30 000	750 000,00	750 000,00	-	750 000,00	750 000,00			1 500 000,00	
Totaux :	150 000	3 750 000,00	6 000 000,00	2 250 000,00	3 750 000,00	2 625 000,00	375 000,00	1 500 000	7 500 000,00	4 875 000,00

	Comptes à débiter	31/1 /2006	Comptes à créditer	Débit	Crédit
3462	Actionnaires-capital appelé			3 750 000	
1119	actionnaires-capital non appelé			11 250 000	
11110			capital appelé		11 250 000
11111			capital non appelé		3 750 000

	31/1 /2006			
5141 Banque			6 000 000	
		44621 actionnaires versements anticipés		2 250 000
		3462 actionnaires capital-appelé		3 750 000

2111 Frais de constitution		75 000	
	5141 Banque		75 000

2) Appel et libération du 2ème quart

11111 capital-non-appelé		3 750 000	
	11111 capital-appelé		3 750 000
3462 Actionnaires capital appelé		3 750 000	
	1119 Actionnaires capital non appelé		3 750 000

5141 Banque		2 625 000	
44 621 actionnaires versements anticipés		1 500 000	
	3462 actionnaires capitaux appelés		3 750 000
	44621 actionnaires versements anticipés		375 000

3) appel et libération des 3ème et 4ème quart :- 1/10/2006

3462 Actionnaires capital appelé	7 500 000,00	
1119 Actionnaires capital non appelé		7 500 000,00
appel du 3ème et 4ème quart		
5141 Banque	4 875 000,00	
44621 actionnaires- versements anticipés	1 125 000,00	
34621 actionnaires défaillants	1 500 000,00	
3462 actionnaires capital-appelé		7 500 000
versements sur 3ème et 4ème quart - d° -		
11111 : capital non appelé	7 500 000	
11110 : capital appelé		7 500 000
régularisation du compte capital		
5141 Banque	3 120 000	
34621 Actionnaires défaillants		3 120 000
Cession des actions libérées de 4/4		
34621 actionnaires défaillants	1 620 000	
5141 Banque pour solde de tout compte		1 620 000

4) Situation comptable de Mr. Mourad

Versement des 1er et 2ème quart = 1 500 000 dh Encaissement de = 1 620 000 dh

Résultat = 120 000 Mr. Mourad a encaissé ce qu'il a décaissé.

34621 Mourad "défaillant"

1 500 000	3 120 000
1 620 000	

SEQUENCE II: LA REPARTITION DES BENEFICES**I-DEFINITION DE CONCEPTS****1 : La réserve légale****2 : Les autres réserves****3 : Le report à nouveau****4 : Les dividendes****II - ASPECT TECHNIQUE****1] Répartition des bénéfices dans la S.N.C et dans la S.C.S****A - Constatation de la répartition****B - Règlement****Application 1 : Cas de société en nom collectif**

Une SNC au capital de 500.000 dh divisé en 5.000 parts sociales attribuées aux associés comme suit :

HOUSNI à 80 % du capital soit 4.000 parts en sa qualité de gérant ;**ZAHIR**: 1.000 parts (20%)La société a réalisé un bénéfice brut de 300.000 dh. Ce bénéfice a supporté une rémunération annuelle perçue par le gérant **HOUSNI** de 120.000 dh. Qui est marié, et père de 3 enfants

Travail à faire : Calculer et comptabiliser la répartition du bénéfice sous deux cas :

1^{er} cas la SNC est soumise à l'IR2^{ème} cas la SNC est soumise à l'IS**Solution :****1er cas : la société est soumise à l'I.R. Professionnel au nom du principal associé :**

La société n'a pas opté pour l'impôt sur les sociétés.

Dans ce cas, la rémunération attribuée à l'associé-gérant n'est pas déductible de l'assiette de l'impôt, elle doit être réintégrée au bénéfice d'exploitation pour être imposée.

- Bénéfice imposable : 300.000 dh + 120.000 dh = 420.000 dh.

M. **HOUSNI** : gérant unique est considéré fiscalement comme associé principal. La société va être imposée en son nom.

➤ Renseignement sur le principal associé :

M. **HOUSNI** est marié, et père de 3 enfants et n'a pas d'autres activités imposables.

➤ Calcul de l'I.R. : Dernière modification :

Impôt brut = (420.000 x 38 %) - 24 400 = 135 200 dh

Déductions pour charges de famille : 30 x 4 x 12 = 1440 dh

Impôt général net à payer = 135 200 - 1440 = 133 760

Bénéfice net après impôt = 300 000 - 133 760 = 166 240 dh

Tableau de répartition des bénéfices :

Eléments	Affectation	Somme à répartir
o Bénéfice de l'exercice		166 240,00
Affectation		
o Réserve légale 5%(166 240,00)	8 312,00	
o Bénéfice distribuable	157 928,00	
o Rémunération des parts		
o Part de M. HOUSNI 157 928,00 x 80%	126 342,40	
o Part de M. ZAHIR 247 779,00x 20%	31 585,60	

Remarque :M. **ZAHIR** n'a pas à réintégrer dans son revenu global sa part de bénéfice dans la dite société dès lors que la **totalité a été imposée au nom de M. HOUSNI** (associé - principal) ; il est de même pour la retenue à la source de 10%. Donc pas d'I.G.R. complémentaire, et pas de retenue à la source de 10%.**1] Constatation de la répartition**

1191	Résultat en instance d'affectation	166 240,00	
1140	Réserve légale		8312,00
44651	HOUSNI , dividendes à payer		126 342,40
44651	ZAHIR dividendes à payer		31 585,60

2] Règlement de la répartition

44651	HOUSNI, dividendes à payer	126 342,40	
44651	ZAHIR dividendes à payer	31 585,60	
5141	Banque		157 928,00

2ème cas : La société en nom collectif a opté pour l'impôt sur les sociétés

Dans ce cas, la rémunération du gérant est déductible de l'assiette de l'impôt.

Le bénéfice imposable est de 300.000 dh

➤ Calcul de l'impôt :

Taux de l'I.S. = 30 %

I.S. = 30% x 300.000 = 90.000 dh

Bénéfice net après impôt = 210.000 dh

➤ Répartition du bénéfice net :

- Réserve légale : 210.000,00 X 5% = 10 500 dh

- Bénéfice distribuable = 210.000 – 10 500 = 199 500 dh

- Part HOUSNI : 199 500 x 80% = 159 600 dh

Retenue à la source : 10% x 159 600 = 15 960 dh

Sa part nette de bénéfice : 159 600 – 15 960 = 143 640 dh

- Part ZAHIR: 199 500 x 20% = 39 900 dh

Retenue à la source : 10% x 39 900 dh = 3 990,00 dh

Sa part nette de bénéfice : 39 900 – 3 990 = 35 910 dh

Tableau de répartition des bénéfices :

Eléments	Affectation	Somme à répartir
○ Bénéfice de l'exercice		210.000,00
Affectation		
○ Réserve légale	10 500,00	
○ Retenue à la source (TPA)	19 950,00	
○ Bénéfice distribuable	179 550,00	
○ Rémunération des parts		
○ Part nette de M. HOUSNI	143 640,00	
○ Part nette de M. ZAHIR	35 910,00	

Remarque : La part de bénéfice revenant à chaque associé est libératoire de tout impôt, puisqu'elle a supporté la retenue à la source de 10% au titre de la taxe sur les produits des actions et assimilés.

La comptabilisation de la répartition se fait comme suit :

Comptabilisation de la répartition

1191	Résultat de l'exercice	210 000,00	
1140	Réserve légale		10 500,00
4465	Associés dividende à payer		179 550,00
44571	Etat, retenue à la source		19 950,00

Règlement

4465	Associés, dividendes à payer	179 550,00	
4457	Etat impôts et taxes à payer	19 950,00	
5141	Banque		199 500,00

2 Répartition des bénéfices dans la S.A.R.L

Application 2: Répartition des bénéfices avec report à nouveau

La société SARL " MANAR " au capital social de 600 000 DH composé de 6000 parts prévoit la répartition de bénéfice comme suit :

- 5 % pour doter la réserve légale ;
- 6 % pour rémunérer le capital;
- Doter la réserve facultative selon la décision de l'assemblée générale ;
- Le reste auquel est ajouté le report à nouveau précédent est attribué au superdividende arrondi au DH inférieur.

Le bénéfice de l'année 2007 est de 650 000 DH. Le report à nouveau de 2006 s'élève à 41 000 DH. L'assemblée générale ordinaire réunie le 01/04/2008 décidé de doter la réserve facultative de 25 000 DH.

Travail à faire :

- 1/ Etablir le tableau de répartition de bénéfice
- 2/ Déterminer le montant de la taxe sur le produit des actions.
- 3/ Passer au journal les écritures de la Sté " MANAR ".

1/ Etablir le tableau de répartition de bénéfice

Résultat à répartir		650 000
Réserve légale 5 %	32 500	
Int. Stat. 6 % 600000	36 000	
Réserve facultative	25 000	
Solde		556 500
Reprise du report à nouveau précédent		41 000
Total à répartir		597 500
Superdividende réel (90 x 6 000)		594 000
Report à nouveau		3 500

Dividende global = (36 000 + 594 000) = 630 000

$$\begin{aligned}
 2/ \text{ T P A} &= 10\% * \text{ Dividende global} \\
 &= 10\% (\text{Int. Sta} + \text{Superdividende}) \\
 &= 10\% (36\,000 + 594\,000) = 63\,000 \text{ DH}
 \end{aligned}$$

$$\text{Dividende net} = 630\,000 - 63\,000 = 567\,000$$

3/Ecritures comptables relatives à la répartition des bénéfices :

1181		Résultat nets en Instance d'affectation	650 000	
1161		Report à nouveau	41 000	
	1140	Réserve légale		32 500
	1152	Reserve Facultative		25 000
	1161	Report à nouveau		3 500
	4465	Associés Dividendes à payer		567 000
	4457	Etat, I et taxe à payer		63 000
		Selon tab. de répartition.		
4465		Act. Dividende à payer	567 000	
4457		Etat, I et taxe à payer	63 000	
	5141	Banque		630 000

Application 3 :

La SARL « MARWA » au capital de **500 000,00** dh divisé en parts de **100** dh a réalisé pour l'exercice **2010** un bénéfice comptable de **169.720** dh avant déduction du salaire complémentaire et avant calcul de l'I.S.

Les statuts prévoient la répartition des bénéfices comme suit :

- Dotation de **5%** de réserve légale ;
- Un intérêt statutaire de **6%** aux parts ;
- Sur solde :
 - **10%** seront attribués au gérant à titre de complément de salaire ;
 - **90%** aux parts (sur ce montant les associés pourront décider de faire un prélèvement pour doter la réserve facultative) Les associés décident d'affecter **5 000** dh à la réserve facultative et d'allouer **19** dh de dividende global aux parts.

Solution :

Le complément de salaire attribué au gérant sur les bénéfices est considéré fiscalement comme une charge déductible du résultat imposable.

Soit **X** le complément de salaire du gérant :

$$\text{Bénéfice avant déduction de X et avant impôt} = 169.720 \text{ dh}$$

$$\text{Bénéfice imposable} = 169.720 \text{ dh} - X$$

$$\text{I.S.} = 30\% (169.720 \text{ dh} - X) = 50\,916 \text{ dh} - 0.30X$$

$$\text{Bénéfice net après impôt} = (169.720 \text{ dh} - X) - 50\,916 \text{ dh} - 0.30X = 118\,804 \text{ dh} - 0,70X$$

$$\text{Bénéfice à répartir} = 118\,804 \text{ dh} - 0,70X$$

$$\text{Réserve légale} = 5\% (118\,804 \text{ dh} - 0,70X) = 5\,940,20 \text{ dh} - 0,035X$$

$$\text{Intérêt statutaire} = 6\% \times 500.000 = 30.000 \text{ dh}$$

$$\text{Solde} = (118\,804 \text{ dh} - 0,70X) - (5\,940,20 \text{ dh} - 0,035X) - 30.000 \text{ dh} = 82\,863,80 \text{ dh} - 0,665X$$

$$\text{Rémunération du gérant (X)} = 10\% (82\,863,80 \text{ dh} - 0,665X) = 8\,286,38 \text{ dh} - 0,0665X$$

$$\Rightarrow X = 8\,286,38 \text{ dh} - 0,0665X \Rightarrow X = \mathbf{7\,769,69}$$

$$\text{Bénéfice après rémunération du gérant} : 169.720 - 7\,769,69 = \mathbf{161\,950,31}$$

$$\text{I.S.} = \mathbf{161\,950,31} \times 30\% = \mathbf{48\,585,09}$$

$$\text{Bénéfice net après impôt} = \mathbf{161\,950,31} - \mathbf{48\,585,09} = \mathbf{113\,365,21}$$

$$\text{Superdividende} = \text{dividende global} - \text{intérêt statutaire} = 19 - 6 = 13 \rightarrow 13 \times 5\,000 = 65\,000$$

Tableau de répartition des résultats

Eléments	Affectation	Somme à répartir
o Bénéfice de l'exercice		113 365,21
Affectation Réserve légale 5%	5 668,26	
o intérêt statutaire 6%	30 000,00	
o rémunération du gérant 10%		Déjà déduite du bénéfice
o réserve facultative	5 000,00	
o superdividende	65 000,00	
o Report à nouveau	7 696,95	

Comptabilisation : Il convient de comptabiliser une retenue à la source (ou TPA) sur le dividende global de l'ordre de 10% : $95\,000 \times 10\% = 9\,500 \text{ dh}$

Comptabilisation de la répartition

1191	Résultat de l'exercice		113 365,21
1140		Réserve légale	5 668,26
1152		Réserve facultative	5 000,00
1161		Report à nouveau	7 696,95
4465		Associés dividende à payer	85.500,00
44571		Etat impôts et taxes à payer	9.500,00

Règlement

4465	Associés, dividendes à payer	85.500,00	
4457	Etat impôts et taxes à payer	9.500,00	
5141	Banque		95 000,00

3 Répartition des bénéfices dans la S.A et dans la S.C.A :

Application 4

La société « CHARP S.A » au capital de **4 500 000 DH**, divisé en **45 000** actions libérées en totalité, prévoit la répartition des bénéfices comme suit :

- Prélèvement **5 %** pour doter la réserve légale ;
- **6%** pour le premier dividende
- le solde est attribué aux actionnaires comme superdividende Arrondi au 1 DH inférieur après prélèvement de la dotation de la réserve facultative.

Pour l'exercice **2008**, le bénéfice net de la société est de **1 200 000 DH**.

L'assemblée générale ordinaire décide de doter la réserve facultative de **380 000 DH**.

Travail à faire :

1°) Etablir le tableau de répartition des bénéfices et calculer le montant de T P A.

2°) Passer les écritures comptables relatives à cette répartition.

Correction

1- Tableau de répartition du bénéfice net de la société « CHARP S.A »

Bénéfice net		1 200 000
Réserve légale 5% 1 200 000	60 000,00	
Int statutaire 6% 4500000	270 000,00	
Solde		870 000,00
Réserve facultative		380 000,00
Superdividende		450 000,00
Report à nouveau		40 000,00

Mt. Des dividendes distribués :

Int. Statutaire : 270 000,00

Superdividende : 450 000,00

DIV. Global : 720 000,00

Retenu à la source au titre de la T P A : $720\,000,00 \times 10\% = 72\,000$ (montant arrondi au dh inférieur)

Le reste : $720\,000,00 - 72\,000 = 648\,000$ DH est distribué aux actionnaires

2 / Comptabilisation de la répartition des bénéfices :

1181		Résultat en Instance d'affectation	1	
	1140	Réserve légale	200 000,00	60 000,00
	1152	Réserve Facultative		380 000,00
	4465	Associés dividende payer		0
	4457	Etat, I et taxe à payer		648 000,00
		Report à nouveau		0
				72 000,00
				40 000,00
4465		Associés dividende payer	648 000,00	
4457		Etat, I et taxe à payer	72 000,00	
	5141	Banque		720 000

Application 5:

La société "PHILIPS" a été créée le **1/10/2004** au capital de **300.000** divisé en **3.000** actions de numéraire libérées de **25%** à la constitution.

L'exercice **2004** s'est terminé par une perte affectée au compte RAN **12.000 (SD)**.

Le **1/3/2005** appel du deuxième quart à libérer avant le **31 Mars**

Le **1/4/2005**, les apporteurs ont libéré le **2ème** quart à la banque.

Le **5/9/2005** appel du troisième quart à libérer avant le **30 septembre**

Le **1/10/2005** libération du **3ème** quart à la banque.

Les statuts de la société prévoient l'affectation des résultats comme suit :

- **5%** pour la réserve légale ;
- **6%** pour rémunérer le 1^{er} dividende.
- Dotation de la réserve statutaire selon l'AGO
- Le reliquat peut être attribué aux actionnaires à titre de dividende complémentaire.

L'assemblée générale des actionnaires réunie le **12 mai 2006**, a adopté la répartition proposée par le conseil d'administration pour le résultat de **2005** évalué à **125.000 DH**. La répartition prévoit une réserve statutaire de **80.000 DH**, un superdividende unitaire de **6 DH**. Le reliquat étant reporté à nouveau.

T.A.F :

1. Présenter le tableau de répartition des résultats
2. Passer les écritures comptables nécessaires.

Solution :

Eléments		Affectation	Somme à répartir
o	Report à nouveau (débiteur)		12.000,00
o	Bénéfice de l'exercice		125.000,00
Affectation :	Réserve légale	5.650,00	
o	Premier dividende	9.000,00	
o	Superdividende	18.000,00	
o	Autres réserves	80.000,00	
o	RAN	350,00	

Vérification des calculs :

☒ Réserve légale = $(125.000 - 12.000) \times 5\% = 5.650$

☒ Premier dividende :

Calcul du Première dividende

- Date de création de la société est le 01/10/2004

- Premier dividende calculé de la date de libération du 1^{er} quart = $75.000 \times 6\% = 4.500$

- Premier dividende calculé à partir de la libération du 2^{ème} quart = $75.000 \times 9/12 \times 6\% = 3.375$

- Premier dividende calculé à partir de la libération du 3^{ème} quart = $75.000 \times 3/12 \times 6\% = 1.125$

→ Soit un premier dividende total de **9.000** = $4.500 + 3.375 + 1.125$

☒ Superdividende : $18.350 / 3.000 = 6,11$

☒ RAN = $0,11 \times 3.000 = 350$

☒ Retenue à la source = $27.000 \times 10\% = 2700$

N.B. : Si le report à nouveau était créditeur le montant de la réserve serait égal à $125.000 \times 5\%$ sans prise en considération du RAN créditeur.

Comptabilisation :

1191	Résultat de l'exercice		125 000,0	
1169		Report à nouveau (débiteur)		12 000,00
1140		Réserve légale		5 650,00
1151		Autres Réserves		80 000,00
4465		Associés, dividendes à payer		24 300,00
1161		Report à nouveau (créditeur)		350,00
44571		Etat impôts et taxes à payer		2 700,00

Règlement

4465	Associés, dividendes à payer		24 300,00	
4457	Etat impôts et taxes à payer		2 700,00	
5141		Banque		27 000,00

4 Répartition du bénéfice dans les sociétés à capital variable

Application 6 : La société Anonyme " **MANAR** " au capital social de **600 000** DH composé de **6 000** actions totalement libérées prévoit dans un article ce qui suit :

Sur le bénéfice net :

- **5 %** pour doter la réserve légale ;
- **6 %** pour rémunérer le capital libéré;
- Doter la réserve facultative que l'assemblée générale jugera utile d'attribuer ;
- Le reste auquel sera ajouté le report à nouveau éventuel précédent est attribué au superdividende arrondi au DH inférieur.

Le bénéfice net de l'année **2007** est de **250 000** DH. Le report à nouveau est de **5 100** DH.

L'assemblée générale ordinaire réunie le **01/05/2008** a décidé de doter la réserve facultative de **25 000** DH et de distribuer le reste aux actionnaires.

Travail à faire :

1. Etablir le tableau de répartition de bénéfice
2. Passer au journal les écritures de la Sté " **MANAR** ".

Solution

a/ Tableau de répartition du bénéfice de 97

	Résultat à répartir		250 000
	Réserve légale 5 %	- 12 500	
	Int. Stat. 6 % 600 000	- 36 000	
	Réserve facultative	- 25 000	
	Solde		176 500
	Reprise du report à nouveau précédent		5 100
	Superdividende : $181\ 600 / 6000 = 30,2666$		181 600
	Superdividende réel arrondi au Dh inférieur (30x 6000)		180 000
	Report à nouveau		1 600

b/ T P A = $10\% \times \text{Dividende global} = 10\% (\text{Intérêt Statutaire} + \text{Superdividende}) = 10\% (36\ 000 + 180\ 000) = 21600$ T P A = 21600

c/ Ecritures comptables relatives à la répartition des bénéfices :

1181		Rt nets en Instance d'affectation	250 000	
1161		Report à nouveau	5 100	
	1140	Réserve légale		12 500
	1152	R. Facultative		25 000
	1161	R. à nouveau		1 600
	4465	Act. d v e payer		194 400
	4457	Etat impôts et taxes à payer		21 600
		Selon tab. de répartition.		

Règlement

4465	Associés, dividendes à payer	194 400,00	
4457	Etat impôts et taxes à payer	21 600,00	
5141	Banque		216 000,00

Application 7 :

La S.A " **CHARP** " au capital de 4 500 000 DH, divisé en 45 000 actions ordinaires libérées et non amorties, prévoit la répartition des bénéfices comme suit :

Sur le bénéfice net, il est prélevé :

- 5 % pour constituer la réserve légale ;
- la somme nécessaire pour payer le 1^{er} dividende à 6%
- le solde est attribué aux actionnaires à titre de superdividende après prélèvement de sommes pour doter les réserves facultatives jugée nécessaire par le conseil d'administration.(pour cette année on a prévu 20 dh de superdividende par action)

Pour l'exercice 98, le bénéfice net de la société s'élève à 1 640 403 DH.

L'assemblée générale ordinaire décide de répartir le bénéfice selon la loi et les statuts et de doter les réserves facultatives d'une somme de 380 000 DH.

Travail à faire :

1°) Etablir le tableau de répartition des bénéfices et calculer le montant de la taxe sur les Produits des actions (T P A).

2°) Passer les écritures comptables relatives à cette répartition.

Correction du Cas 1 :

2- Tableau de répartition du bénéfice net de la SA " CHIP "

Bénéfice net		1 640 403
Réserve légale 5% 1 640 403	82 020,15	
Int statutaire 6% 4 500 000	270 000,00	
	0	
	352 020,15	
Solde		1 288 382,85
Réserve facultative		380 000,00
Superdividende		900 000,00
Report à nouveau		8 382,85

Mt. Des dividendes distribués :

Int. Statutaire	270 000,00
Superdividende	900 000,00
Dividende global	1 170 000,00
T P A : 1 170 000 x 10 %	117 000,00
=	
Dividende global net TPA	1 053 000,00

2 / Comptabilisation de la répartition des bénéfices :

1181		Rt nets en Instance d'affectation	1 604 403,00	
	1140	Réserve légale		82 020,15
	1152	Réserve Facultative		380 000,00
	4465	Actionnaire Dividendes à payer		1 053 000,00
	4457	Etat impôts et taxes à payer		117 000,00
		Report à nouveau créateur		8 382,85
		Selon répartition prévue par les statuts		

Application 8 : Libération partielle du capital social (Existence d'actions partiellement libérées d'1 durée dépassant un an)

La société anonyme " **LATEX** " est créée en 2009 au capital de 2 400 000 DH divisé en 8 000 actions en nature et 16 000 actions en numéraire de 100 DH libérées de 30%

La société répartit le bénéfice de la manière suivante :

- Dotation de la réserve légale conformément à la loi ;

- Intérêts statutaires au taux de **4,75 %** pour rémunérer le capital libéré et non amorti ;
- Sur le solde, attribution de **25%** pour doter les réserves statutaires et prélèvement d'une somme par l'assemblée générale ordinaire pour doter la réserve facultative ;
- Le reste, après reprise du report à nouveau précédent, est accordé aux actionnaires, à titre de superdividende, arrondi au 1 DH inférieur.

A la fin de l'exercice **2010**, le résultat net de la société était de **500 000 DH**, le report à nouveau précédent est nul.

L'assemblée générale ordinaire, réunie le **27/04/2011**, décide de doter la réserve facultative de **150 000**.

Travail à faire :

- a) Établir le tableau de répartition des bénéfices
- b) Comptabiliser les opérations relatives à cette répartition.

Solution

a/ Tableau de répartition du bénéfice de la Société " LATEX "

Résultat à répartir		500 000,00
Réserve légale 5 %	- 25 000,00	
Int. Stat. (8000 x 100+16000 x 100 x 30%) 4,75 %	- 60 800,00	
1er Solde		= 414 200,00
Réserve statutaire = 25% x 414 200	- 103 550,00	
Réserve facultative	- 150 000,00	
2ème Solde		= 160 650,00
Superdividende : 6 x 24000		- 144 000,00
Report à nouveau		16 650,00
Dividende global		204 800,00
TPA à 10%		20 480,00
Dividende net		184 320,00

b/ Ecriture comptable :

1181	Rt nets en Instance d'affectation		500 000,00	
1140		Réserve légale		25 000,00
1151		Réserve Statutaire		103 550,00
1152		R. Facultative		150 000,00
1161		R. à nouveau		16 650,00
4457		Etat impôts et taxes à payer		20 480,00
4465		Associés, dividendes à payer		184 320,00
	Selon tab. de répartition et décision de l'AGO			
4465	Associés, dividendes à payer		184 320,00	
4457	Etat impôts et taxes à payer		20 480,00	
5141		Banque		204 800,00

Application 9 :

appel et libération d'une fraction du capital social au cours de l'exercice :

La société anonyme " **Wafa** " présente au **31/12/2008** les éléments du passif du bilan suivant :

Capital social	2 000 000
Actionnaires capital souscrit non appelé	500 000
Réserve légale	50 000
Réserve statutaire	75 000
Réserve facultative	160 000
Report à nouveau créditeur	5 000
Résultat net de l'exercice	420 000

Le capital social est composé de **10 000** actions en nature et de **10 000** actions en numéraire libérées du 1^{er} quart depuis plus d'un an et du 2^{ème} quart depuis le **01/07/2008**.

L'article 15 des statuts relatif au bénéfice prévoit la répartition suivante :

- Doter la réserve légale jusqu'au minimum légal ;
- Attribuer **7%** à la rémunération du 1^{er} dividende ;
- Sur le solde, attribué **10%** pour doter la réserve statutaire ;
- Affecter une somme pour doter la réserve facultative après reprise du report à nouveau créditeur et payer le superdividende par action arrondi au 1 DH inférieur.

L'AGO réunie le **1/03/2009**, décide de doter la réserve facultative de **50 000 DH**.

Travail à faire :

- 1 / Présenter le tableau de répartition du bénéfice
- 2 / Passer les écritures comptables relatives à la répartition du bénéfice.

CORRECTION :

1/ Tableau de répartition du bénéfice :

Rt. Net en instance d'affectation		420 000
Réserve légale 5%	21 000	

In. Stat. (1) :			
10 000 x 100 x 7%	= 70 000	96 250	
10 000 x 100/4 x 7%	= 17 500		
10 000 x 100/4 x 6/12 x 7%	= 8 750		
	Total	117 250	
	Solde		302 750,00
	Réserve statutaire : 302 750 x 10 %		30 275,00
	Reprise du report à nouveau		5 000,00
	Réserve facultative		50 000,00
	Superdividende = 11 x 20 000		220 000,00
	Report à nouveau		7 475,00

(1)

- 10000 actions en nature sont intégralement libérées ; elles sont rémunérées au taux de 7% pour toute l'année : $10000 \times 100 \times 7\% = 70\,000$ DH

- 10000 actions en numéraires sont :

- libérées du 1^{er} quart, il y a plus d'un an, elles sont rémunérées pour la partie libérée pour un an soit : $10000 \times 100/4 \times 7\% = 17\,500$ DH

- libérées du 2^{ème} quart au 01/07/98, elles sont rémunérées pour la période séparant la date de libération et la fin de l'exercice, soit 6 mois :

$10000 \times 100/4 \times 6/12 \times 7\% = 8\,750$ DH

2/ Les écritures comptables relatives à la réouverture des comptes au 02/01/99 intéressant le bénéfice

1191		02/01/99		
	1181	Rt net de l'exercice	420 000	
		Rt nets en instance d'affectation		420 000
		Réouverture des comptes au début de l'exercice		

c/ Les écritures comptables relatives à la répartition du bénéfice au 01/03/99

1181		Rt nets en Instance d'affectation	420 000	
1161		Report à nouveau	5 000	
	1140	Réserve légale		21 000
	1151	Réserve statutaire		30 275
	1152	R. Facultative		50 000
	1161	R. à nouveau		7 475
	4465	Act. div à payer (96 250+220000)x90%		284 625
	4457	Etat, I et taxe à payer (96250+220000)x10%		31 625
		Selon tab. de répartition et décision de l'AGO		

Application : 10 : appel et libération d'une fraction du capital social au cours de l'exercice :

La société anonyme " WISSAL " présente au **31/12/2008** les éléments du passif du bilan suivant :

Capital social	2 000 000
Actionnaires capital souscrit non appelé	300 000
Réserve légale	50 000
Réserve statutaire	75 000
Réserve facultative	160 000
Report à nouveau créditeur	5 000
Résultat net de l'exercice	420 000

Le capital social est composé de **10 000** actions en nature et de **10 000** actions en numéraire libérées du **30%** depuis **2007** et du **40%** depuis le **01/07/2008**.

L'article 15 des statuts prévoit la répartition du bénéfice comme suit :

- Doter la réserve légale jusqu'au minimum légal ;
- Attribuer **5 %** à la rémunération du 1^{er} dividende ;
- Sur le solde, attribué **10%** pour doter la réserve statutaire ;
- Après reprise du report à nouveau créditeur ; affecter une somme pour doter la réserve facultative et payer un superdividende par action arrondi au 1 DH inférieur.

L'AGO réunie le **1/05/2009**, décide de doter la réserve facultative de **50 000** DH.

Travail à faire :

- 1) Présenter le tableau de répartition du bénéfice
- 2) Passer les écritures comptables relatives à la répartition du bénéfice.

CORRECTION :

1/ Tableau de répartition du bénéfice :

		Rt. Net en instance d'affectation		420 000
		Réserve légale 5%	21 000	
In. Stat. (1) :				
10 000 x 100 x 5%	= 50 000	75 00		
10 000 x 100 x 30% x 5%	= 15 000	0		
10 000 x 100 x 40% x 5% x 6/12	= 10 000			
	Total			

	96 000	
Solde		324 000,00
Réserve statutaire : 324 000,00 x 10 %		32 400,00
Reprise du report à nouveau		5 000,00
Réserve facultative		50 000,00
Reste à répartir		246 600,00
Superdividende = 12 x 20 000		240 000,00
Report à nouveau		6 600,00
Dividende global		315 000,00
TPA à 10%		31 500,00
Dividende net		283 500,00

- 10000 actions en nature sont intégralement libérés ; elles sont rémunérés au taux de 7% pour toute l'année : $10000 \times 100 \times 5 \% = 50\,000$ DH

- 10000 actions en numéraires sont :

- libérées du 1^{er} appel, il y a plus d'un an, elles sont rémunérées pour la partie libérée pour un an soit : $10000 \times 100 \times 30\% \times 5 \% = 15\,000$ DH

- libérées du 2^{ème} appel au 01/07/98, elles sont rémunérées pour la période séparant la date de libération et la fin de l'exercice, soit 6 mois :

$10000 \times 100 \times 40\% \times 6/12 \times 5\% = 10\,000$ DH

2/ Les écritures comptables relatives à la réouverture des comptes au 02/01/99 intéressant le bénéfice

1191		Rt net de l'exercice	420 000	
	1181	Rt nets en instance d'affectation		420 000
		Réouverture des comptes au début de l'exercice		

c/ Les écritures comptables relatives à la répartition du bénéfice au 01/03/99

1181		Rt nets en Instance d'affectation	420 000,00	
1161		Report à nouveau	0	
	1140	Réserve légale	5 000,00	21 000,00
	1151	Réserve statutaire		75 000,00
	1152	R. Facultative		50 000,00
	1161	R. à nouveau		6 600,00
	4465	Associés. dividendes à payer		283 500,00
	4457	Etat, I et taxe à payer		31 500,00
		Selon tab. de répartition et décision de l'AGO		

Application 11

Une " S.A " vous communique les éléments suivants pour l'exercice 2008

Capital social (4 000 actions)	4 000 000
CA HT	20 000 000
Produits accessoires	700 000
Réserve légale	385 000
Réserver statutaire	250 000
Réserve facultative	565 000
Produits financiers	300 000
Produits non imposables	10 000
R A N (solde créditeur)	200 000
Rt avant impôt	860 000
Charges non déductives	50 000

Il est prélevé par les statuts :

- Réserve légale dans la limite légale

- Int. De 6 % aux actions

- Réserve statutaire 4% du solde après réintégration du report à nouveau.

- Le reliquat et après arrondi, Dote toute réserve jugé utile par l'assemblée est accordé aux actionnaires comme superdividendes la réserve facultative de 150 000 DH et accorder à chaque action un dividende de 135 DH

Travail à faire

1/ Déterminer le résultat fiscal

2/ Déterminer la cotisation minimale

3/ Déterminer l'I.S. à verser

4/ Passer les écritures de l'IS et celle de la répartition des bénéfices.

CORRIGE

- **Résultat fiscal :**

- $(860\,000 + 50\,000 - 10\,000) = 900\,000$ DH

- IS calculé = $900\,000 \times 30\% = 270\,000$

- CM = $(20\,000\,000 + 700\,000 + 300\,000) \times 0,5\% = 105\,000$ DH

- IS à verser 270 000 DH

		31/12/98			
6701	4453	Impôt sur le bénéfice Etat , Impôt sur les résultats IS " 98 "	270 000,0 0	270 000,0 0	
		d°			
8600	6701 8800	Rt avant Impôt Impôt sur les résultats Rt. Après impôt Pour solde du compte débité	860 000,0 0	270 000,0 0 590 000,0 0	
		d°			
8800	1191	Rt après impôt Rt. Net de l'exercice IS " 98 "	590 000,0 0	590 000,0 0	
		d°			
1191	1181	Rt. Net de l'exercice Rt. En instance d'affectation	590 000,0 0	590 000,0 0	

Tableau de répartition :

• Rt. Après impôt	590 000,0 0
• R. légale à 5 %	-29 500
Solde	560 500
• Int. A 6 % du K	240 000
Solde	320 500
• R. à nouveau (ancien)	+200 000
Solde	520 500
• Réserve statutaire 4 %	20 820
Soldes	499 680
• R. Facultative	150 000
• Superdividende théorique	349 680
• Superdividende réel (135 x 4 000) - 240000	300 000
R. A. N	49 680

Ecriture comptable

1191	Rt net de l'exercice	545 000,0	
1161	R à nouveau (ancien)	0	
	Réserve Légale	200 000,0	29 500,00
	Réserve statutaire	0	20 820,00
	R. facultative		150 000,0
	Report à nouveau		0
	Associés, dividendes à payer		49 680,00
	Etat, Impôt et taxe à payer (T.P.A)		486 000,0
			0
			54 000,00

* : (300000 + 240000) x 10% = 54000

Application 12

La société AGRO SA au capital de **45 000** actions de **100** DH l'une dans ses bilans de fin de l'année **2008** et de fin de l'année **2009** (avant répartition des bénéfices) on lit :

	fin d'année 2008	fin d'année 2009
Bénéfice de l'exercice	1 535 500	257 460
Réserve légale	400 515	446 000
Réserve facultative	7 381 025	7 520 040
Reserve statutaire		95 200

Superdividende de 8 DH par action est maintenu depuis plusieurs années.

TAF:

-1- Reconstituer la répartition du bénéfice de l'année 2008.

-2- Calculer le taux d'intérêt statutaire.

-3- Comptabiliser les opérations.

Solution

Capital social	4.500.000,00	= 45 000 x 100
Réserve légale 2008	45 485,00	= 446 000 - 400 515
Réserve facultative 2008	139 015,00	= 7 520 040 - 7 381 025
bénéfice net 2008	909 700,00	= (réserve légale 2008 = bénéfice 2008 x 5%

Rt. Après impôt	909 700,0 0
R. légale à 5 %	45 485,00
Int. A 6 % du K	270 000,0 0
Réserve facultative	139 015,0

	0
Reserve statutaire	95 200,00
Superdividende 45 000 x 8	360 000,00
Dividende global	630 000,00
TPA 10 %	63 000,00
Dividende global net	567 000,00

1191	Rt net de l'exercice	909 700,00	
	Réserve Légale		45 485,00
	Autres réserves		139 015,00
	Réserves réglementées		95 200,00
	Associés, dividendes à payer		567 000,00
	Etat, Impôt et taxe à payer (T.P.A)		63 000,00
	Selon tableau de répartition		

Application 13

A la société anonyme VIA le bénéfice net d'une exercice s'élève à 117 197,00 . après dotation de la réserve légale, il est attribué un intérêt statutaire de 5% du capital , puis s'il reste des fonds disponibles un superdividende fixé par l'assemblée générale et le reste est porté au compte « réserves facultatives »

Dans le bilan de fin d'exercice établi avant répartition du bénéfices on lit :

- capital (action de 100 DH)400.000,00

- réserve légale6.447,00

l'assemblée générale a décidé de distribuer un dividende global de 10 DH par action

TAF:

Présenter le tableau d'affectation du bénéfice

Présenter l'article correspondant du journal général.

Solution

Rt. Après impôt	117 197,00
R. légale à 5 %	5 859,85
Int. A 6 % du 400 000 x 100	20 000,00
Superdividende (10 - 5) x 4000	20 000,00
Réserve facultative	70 000,00
Report à nouveau	1 337,15
Dividende global	40 000,00
TPA 10 %	4 000,00
Dividende global net	36 000,00

1191	Rt net de l'exercice	117 197,00	
	Réserve Légale		5 859,85
	Réserve facultative		70 000,00
	Report à nouveau		1 337,15
	Associés, dividendes à payer		36 000,00
	Etat, Impôt et taxe à payer		4 000,00
	Associés, dividendes à payer	36 000,00	
	Etat, Impôt et taxe à payer	4 000,00	
	Banque		40 000,00

Application 14

Le bilan de la société industrielle GAMA Comporte le **31 décembre 2008** les comptes suivants :

Capital	400.000,00
Réserve légale	32 870,00
Réserve facultative	10 250,00
Report à nouveau créditeur	24 389,20
Résultat de l'exercice	80 166,83

Le bénéfice de l'exercice est ainsi réparti :

- 1) 5% à la réserve légale compte tenu de la limitation légale
- 2) Attribuer le 1^{er} dividende un intérêt statutaire de 5%
- 3) Sur le solde, affectez 10% à une réserve facultative arrondi au dh inférieur
- 4) Le reliquat augmenté éventuellement du report à nouveau de l'année précédente sera réparti au titre de superdividende

Le conseil d'administration décide de distribuer un dividende de 21 DH par action

TAF: présenter l'article du journal correspondant.

Solution**1) Répartition de bénéfice**

Rt. Après impôt	80 166,83
R. légale à 5 %	4 008,34
Int. A 6 % du 4 000 x 100	20 000,00
Reste	56 158,49

Réserve facultative 56 158,49 x 10 %	5 615,00
Reste	50 543,49
Report à nouveau	24 389,20
Montant à répartir	74 932,69
Superdividende (21 - 5) x 4000	64 000,00
Report à nouveau	10 932,69

2) Comptabilisation

1191	Résultat net de l'exercice		80 166,83	
1161	Report à nouveau		24 389,20	
1140		Réserve Légale		4 008,34
1151		Réserve facultative		5 615,00
1161		Report à nouveau		10 932,69
4467		Associés, dividendes à payer		75 600,00
4457		Etat, Impôt et taxe à payer (T.P.A)		8 400,00
4467	Associés, dividendes à payer		75 600,00	
4457	Etat, Impôt et taxe à payer		8 400,00	
5141		Banque		84 000,00

Application 15

La société ALPHA présente ses comptes comme suit	Fin 2006	Fin 2007
Capital social (4000 actions)	2 000 000	2 000 000
Réserve légale	82 800	103 800
Réserve facultative	132 500	145 690
Autres réserves	27 785	

Les autres réserves et le dividende global représentent 70 % du reste du bénéfice à distribuer
Le dividende global est 60 dh l'action

Travail à faire

- 1) Déterminer le bénéfice brut
- 2) Calculer l'I.S.
- 3) Tableau de répartition du bénéfice
- 4) Comptabiliser les opérations

Solution

- ✓ Réserve légale de l'exercice = 103 800 - 82 800 = **21 000**
- ✓ Résultat net = 21 000 x 100 / 5 = **420 000**
 - 1) Résultat brut = 420 000 / 0,70 = **600 000**
 - 2) L.I.S. = 600 000 x 30 % = **180 000**
- ✓ Réserve facultative = 145 690 - 132 500 = **13 190**

3) Tableau de répartition

Résultat net	420 000,00
R. légale à 5 % (103 800 - 82 800)	21 000,00
Réserve facultative (132 500 - 145 690)	13 190,00
Reste	385 810,00
Dividende global + Autres réserves (385 810 x 70%)	270 067,00
Dividende global (4000 x 60)	240 000,00
Autres réserves	30 067,00
Report à nouveau	115 743,00
Dividende global	240 000,00
TPA 10 %	24 000,00
Dividende global net	216 000,00

4) Comptabilisation

1191	Résultat net de l'exercice		420 000,00	
1140		Réserve Légale		21 000,00
1151		Réserve facultative		13 190,00
115		Autres réserves		30 067,00
1161		Report à nouveau		115 743,00
4469		Associés, dividendes à payer		216 000,00
4457		Etat, Impôt et taxe à payer (T.P.A)		24 000,00
4469	Associés, dividendes à payer		216 000,00	
4457	Etat, Impôt et taxe à payer		24 000,00	
5141		Banque		240 000,00

SEQUENCE III: L'EVALUATION DES TITRES SOCIAUX**Section I : LES TITRES EMIS PAR LES SOCIETES ANONYMES****I. Les actions:****1) Caractères distinctifs de l'action****2) Les différentes catégories d'actions****3) Les droits des actions****II. Les parts de fondateurs****III. Les obligations****Section II : EVALUATION DES TITRES D'UNE S.A.****A. EVALUATION DES ACTIONS A PARTIR DU PATRIMOINE DE LA SOCIETE :****P1 : La valeur mathématique comptable****Application 1 Valeurs comptables**

Le bilan de la SA "SOCOP" au capital de 4 500 000 DH divisé en 45 000 actions totalement libérées se présente comme suit au 31/12/2005

BILAN DE LA SOCIETE ANONYME "SOCOP" au 31/12/2005

ACTIF	BRUT	Amort.& prov	Net	Passif	
Immobilisation en non valeurs				Capitaux propres	
- Frais d'augmentation du capital	220 000	40 000	180 000	- Capital social	4 500 000
Immobilisations corporelles				- Réserves légale	349 000
- Terrains	1 200 000		1 200 000	- Réserves statutaires	180 000
- Constructions	1 350 000	550 000	800 000	- Réserves facultatives	200 000
- Installations techniques Mat. et out	2 700 000	750 000	1 950 000	- Réserves réglementées	60 000
- Matériel de transport	500 000	77 000	423 000	- Report à nouveau	24 000
- Mobilier, Matériel de Bureau	400 000	65 000	335 000	- Résultat net de l'ex.	980 000
Immobilisations financières	150 000		150 000	Dettes de financement	
- Prêts immobilisés	300 000		300 000	- Emprunts obligataires	400 000
- Titres de participation				- Autres dettes de financement	211 500
TOTAL I	6 820 000	1 482 000	5 338 000	Provisions durables risques et charges	
Stocks				Provisions pour risques et charges	
- Matières et fournitures	800 000		800 000	- Provisions pour risques	55 400
- Produits en cours	380 000		380 000	- Provisions pour charges	29 600
- Produits finis	650 000		650 000		
Créances de l'actif circulant					
- Clients et comptes rattachés	375 000		375 000		
- Autres débiteurs	25 000		25 000		
TOTAL II	2230000		2 230 000	TOTAL I	6 989 500
Trésorerie - Actif				Dettes du passif circulant	
- Banque	193 500		193 500	- Fournisseurs et comptes rattachés	575 000
- Caisse	25 000		25 000	- Autres créanciers	222 000
TOTAL III	218 500		218 500	TOTAL II	797 000
TOTAL GENERAL	9 268 500	1 482 000	7 786 500	TOTAL GENERAL	7 786 500

Les statuts de la SA précisent la répartition des bénéfices comme suit :

- Dotation de la réserve légale jusqu'au minimum exigé par la loi ;
- Distribution d'un premier dividende au taux de 6%;
- Après la reprise du report à nouveau précédent, doter les réserves statutaires de 5%, une somme est ensuite prélevée pour doter la réserve facultative et un montant éventuel est affecté aux autres réserves ;
- Le reste est attribué aux actionnaires à titre de superdividende arrondi à 1 DH inférieur.

Remarque : Le capital est totalement représenté par des actions.

Travail à faire :

- 1) Calculer la valeur mathématique comptable avant répartition du bénéfice (VMC coupon attaché)
- 2) Répartir le bénéfice de la SA dans l'hypothèse suivante : la réserve facultative est dotée de 60 000 DH, les autres réserves de 40 000 DH.

3) Calculer la VMC ex - coupon

a- La valeur mathématique comptable coupon de l'action de la SA "SOCOP".

a-1- Première méthode de calcul à partir de la différence entre l'actif et les dettes :

Actif réel : (voir bilan)		7 606 500
- Immobilisations incorporelles	0	
- Immobilisations corporelles et Financières (VNC)	5 158 000	
- Actif circulant (HT)	2 230 000	
- Trésorerie - actif	218 500	
TOTAL	7 606 500	
Dettes réelles :		1 493 500
- Dettes de financement :	611 500	
- Provisions durables pour risques et charges *	85 000	
- Dettes du passif circulant (HT)	797 000	
Trésorerie - passif	0	
Actif net comptable		6 113 000

* Les provisions sont totalement justifiées

LA VMC coupon attaché = Actif net comptable / nombre d'actions = 6 113 000 / 45 000 = **135,84**
 a-2- Deuxième méthode

A partir de la différence entre les capitaux propres et les immobilisations en non valeurs.

Capitaux propres		6 293 000
- Capital social	4 500 000	
- réserve légale	349 000	
- réserves statutaires	180 000	
- Réserves facultatives	200 000	
- Autres réserves	60 000	
- report à nouveau	24 000	
- Résultat net de l'exercice	980 000	
Immobilisations en non valeurs		-180 000
Actif net comptable		6 113 000

VMC coupon attaché = 6 113 000 / 45 000 = 135,84

b- Répartition du bénéfice : Tableau de répartition

Bénéfice net		980 000,00
- Réserve légale = 5% 980 000	- 49 000,00	
- Intérêts statutaires = 6% 4 500 000	- 270 000,00	
somme	- 319 000,00	
Reliquat		661 000,00
- Reprise du report à nouveau		24 000,00
Solde		685 000,00
- Réserves statutaires = 5% 685 000	34 250,00	
- Réserves facultatives	60 000,00	
- Autres réserves	40 000,00	
- superdividende : 12 x 45 000	540 000,00	
- Report à nouveau	10 750,00	
Reste		
Dividendes globaux = 270 000 + 540 000	810 000,00	
TPA 10 %	81 000,00	
Dividendes nets	729 000,00	

C- La valeur mathématique comptable ex - coupon

Au terme de la répartition des bénéfices, les dividendes (intérêts statutaires + superdividendes) d'un montant de 810 000 DH sont considérés comme dettes du passif circulant. Ils ne font plus partie des capitaux propres. Ils doivent en être retranchés, pour être réintégrés aux dettes.

L'actif net comptable après répartition des bénéfices sera donc égale à :

- Capitaux propres - dividendes - immobilisations en non valeur
soit : 6 293 000 - 810 000 - 180 000 = 5 303 000 DH
- ou actif réel - (dettes réelles + dividendes)
soit : 7 606 500 - (1 493 500 + 810 000) = 5 303 000 DH.

La valeur mathématique comptable ex coupon :

V M C ex - coupon = 5 303 000 / 45 000 = 117,87 DH.

VMC Avant répartition - VMC Après répartition = 135,84 - 117,84 = 18 DH

Dividendes globaux / Nombre d'actions = 810 000 / 45 000 = 18 DH

Application 2 Valeurs réelles

P 2 La valeur mathématique intrinsèque (ou valeur mathématique réelle V M R)

La V M R est la valeur calculée du titre à partir du bilan corrigé des plus values et des moins-values réalisées par la société.

La révision des postes du bilan de la société anonyme "SOCOP" fait apparaître les différences suivantes :

Éléments du bilan	Valeur comptable nette	Données réelles	
- Fonds commercial	0	Le fonds de commerce est évalué à	900 000,00
- Terrains	1 200 000	Les terrains ont une valeur réelle de	1 600 000,00
- Constructions	800 000	Les constructions sont sous-estimées de	20%
- Installations techniques M.O	1 950 000	Le matériel et outillage sont surestimés de	15%
- Matériel de transport	423 000	Le matériel de transport vaut réellement	320 000,00
- Les stocks	1 830 000	Les stocks ont une valeur de	1 430 000,00
- La créance irrécupérable	15 000	Une créance sans provision est irrécupérable ;	15 000,00
Total	6 218 000		
Plus values globales	649 500		

Travail à faire

a- Calculer la valeur mathématique intrinsèque coupon attaché

b- Calculer la VMR ex coupon.

Solution

a-) Calcul de la VMR coupon attaché de la SA "SOCOP"

a-1) - La détermination des plus values et des moins - values

Éléments du bilan	Valeur comptable nette	Valeur réelle	Plus values	moins values
-------------------	------------------------	---------------	-------------	--------------

- Fonds commercial	0	900 000	900 000	-
- Terrains	1 200 000	1 600 000	400 000	-
- Constructions	800 000	960 000	160 000	-
- Installations techniques. M.O	1 950 000	1 657 500	-	292 500
- Matériel de transport	423 000	320 000	-	103 000
- Les stocks	1 830 000	1 430 000	-	400 000
- La créance irrécupérable	15 000	0	-	15 000
TOTAL	6 218 000	6 867 500	1 460 000	810 500
Plus values globales	649 500		649 500	

a-2) - Le calcul de l'actif net réel

Le redressement des éléments de l'actif du bilan par l'estimation réelle de leurs valeurs fait ressortir des plus values globales (plus values - moins values) de 649 500 DH

L'actif net réel = Actif net comptable + (plus values - moins - values).

L'actif net réel = 6 113 000 + 649 500 = 6 762 500 (1)

(1) Il est possible d'utiliser, ici aussi, les deux méthodes de calcul de l'actif net de la même manière que précédemment.

a-3) - Le calcul de la valeur mathématique intrinsèque

V M R coupon attaché = Actif net réel / nombre d'actions = $6\,762\,500 / 45\,000 = 150,28$ DH

b-) Le calcul de la V M R ex - coupon

C'est la valeur mathématique intrinsèque déterminée après la répartition des bénéfices.

L'actif net réel = Actif net comptable (après répartition des bénéfices) + les plus values globales.

L'actif net réel = 5 303 000 + 649 500 = 5 952 500 DH.

V M R ex - coupon = $5\,952\,500 / 45\,000 = 132,28$ DH

B. L'EVALUATION DES ACTIONS A PARTIR DES RESULTATS DE LA SOCIETE

Le mode d'évaluation à partir des résultats consiste à déterminer deux valeurs des titres :

- la valeur financière déterminée à partir des dividendes
- La valeur de rendement déterminée à partir du bénéfice distribué ou non.

P 1 : La valeur financière :

Exemple :

Reprenons le cas de la SA "SOCOP" et voir le tableau de répartition des bénéfices de l'exercice 2005 les dividendes s'élevaient à :

Le dividende global par action = $810\,000 / 45\,000 = 18$

Au taux de capitalisation de 10% par an calculer :

- a/ La valeur financière brute
- b/ La valeur financière nette.

CORRECTION

a) Soit D = dividende

t = taux en %

VF = $D / t = 18 / 0,1 = 180$ DH

La valeur financière brute de l'action de la société "SOCOP" est égale à 180 DH

b) La VF nette = $180 - (180 \times 10\%) = 162$ DH

NB : La VF peut être calculée sur la base de la moyenne des dividendes distribués pendant les trois ou cinq dernières années.

Supposons que la SA "SOCOP" a distribué pendant les cinq dernières années des dividendes globaux par action sont : 19 ; 20 ; 15 ; 17 et 18

Le dividende global moyen = $(19 + 20 + 15 + 17 + 18) / 5 = 17,80$

- VF brute = $17,80 / 0,10 = 178$ DH
- VF nette = $178 - (178 \times 0,1) = 160,20$ DH

P 2 : La valeur de rendement des titres

Le calcul de la valeur de rendement (VR) tient compte du bénéfice distribué et du bénéfice mis en réserves. Elle est égale à la valeur d'un capital qui, placé à un taux d'intérêt déterminé produirait un revenu égal aux sommes revenant annuellement à un titre.

Application 3 :

Une action de 200 DH a rapporté un dividende de 15,40 DH et la part des réserves revenant à l'action est de 12 DH.

Au taux de capitalisation de 11% l'an calculer :

- a : la valeur de rendement brute
- b : la valeur de rendement nette

a/ Valeur de rendement brute = $(15,4 + 12) / 0,11 = 249,09$

b/ Valeur de rendement nette = $249,09 - (249,09 \times 10\%) = 224,18$ DH

C. L'EVALUATION A PARTIR DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE SUR LE MARCHE BOURSIER :

La Valeur boursière globale de la société = valeur boursière d'une action x nombre d'actions

Application 4 : la SA "ALAMAL" au capital social de 1 500 000 DH divisé en 15 000 actions de valeur nominale 100 DH. La cote en bourse du dernier est = 180 DH.

La valeur boursière globale de la SA "ALAMAL" = $15\,000 \times 180 = 2\,700\,000$ DH.

Les financiers utilisent un autre instrument d'analyse boursier le coefficient de capitalisation des résultats (C.C.R). Cet instrument très utilisé permet aux investisseurs d'apprécier la valeur d'une action et par conséquent la valeur d'une société.

Le **Price Earning Ratio** "PER" est une expression boursière tirée de l'anglais.

Application 5 :

Le cours de l'action de la SA "ALAMAL" est de 180 DH.

Le PER est égal à 11

Calculer le bénéfice net par action.

Correction :

Le bénéfice net par action = cours en bourse : = $180/11 = 16,36$ DH

Le bénéfice net par action = 16,36 DH.

D. L'EVALUATION MULTICRITERES DES ACTIONS

Les différentes évaluations des actions utilisées ne donnent pas toujours satisfaction. Les résultats obtenus sont parfois très différents de ceux attendus.

Pour pallier à cette insuffisance plusieurs critères sont adoptés en même temps.

Le recours aux différentes valeurs déjà citées en les pondérant par des coefficients déterminés en fonction du type de l'activité de la société, des perspectives de son développement, de son image de marque..., donne une autre valeur considérée comme plus proche de la réalité.

Application 6

La S.A "FALAH" au capital social de 4 000 000 (40 000 actions) donne les évaluations suivantes de ses actions :

- valeur mathématique intrinsèque : 215 DH
- valeur de rendement : 250 DH
- valeur financière : 170 DH
- valeur boursière : 225 DH

Les financiers de la société considèrent que la valeur réelle de l'action est le résultat de la moyenne arithmétique pondérée des valeurs précédentes affectées des coefficients suivants (dans l'ordre) : 2 - 2- 1 - 3.

Calculer la valeur réelle de l'action et la valeur réelle de la SA " FALAH ".

Corrigé :

Valeur réelle de l'action de la SA " FALAH "

- Valeur réelle de l'action = $(215 \times 2) + (250 \times 2) + (170 \times 1) + (225 \times 3) / 8 = 221,875$ DH
- Valeur réelle de la SA " FALAH " = 40 000 actions x 221,90 = 8 875 000 DH

Application 7

CAS 1 :

La société " CEIBA " au capital social de 2000000 DH représenté par 20 000 actions de 100 DH a réparti au cours de l'exercice 95 un bénéfice net par action égal à 22 DH.

La moyenne des cours boursiers trimestriels de son action a été au cours de l'année 95 de :

205 - 180 - 210 - 215

Travail à faire :

- a/ Calculer la valeur boursière de l'action de la SA " CEIBA "
- b/ Calculer la valeur boursière globale de la SA " CEIBA "
- c/ Calculer la P E R (Price Earning Ration de la société)

CAS 2 :

La société anonyme " WIFAK " au capital de 5000000 représenté par 50000 actions de 100 DH donne les évaluations suivantes de ses actions :

- valeur mathématique intrinsèque: 195
- valeur financière: 180
- valeur de rendement : 210
- valeur boursière: 205

La valeur réelle de l'action est le résultat de la moyenne arithmétique pondérée des valeurs précédentes affectées des coefficients suivants (dans l'ordre) : 3 - 1 - 2 - 1

Calculer la valeur réelle de l'action et la valeur réelle de la S.A " WIFAK ".

CORRIGE DU DEVOIR

CAS 1 :

a/ la valeur boursière moyenne de l'action de la SA à la fin de l'exercice 95 :

$(205 + 180 + 210 + 215) / 4 = 202,5$ DH

b/ La valeur boursière globale de la société :

20 000 actions x 202,5 = 4 050 000 DH

c/ Calcul du P.E.R :

P E R = $202,5 / 22 = 9,205$

CAS 2 :

- Valeur réelle de l'action = $[(195 \times 3) + (180 \times 1) + (210 \times 2) + (205 \times 1)] / 7$
= $(585 + 180 + 420 + 205) / 7 = 198,57$ DH
- Valeur de la S.A " WIFAK " : 50000 x 198,57 = 9 928 500 DH

SEQUENCE IV : LA MODIFICATION DU CAPITAL DES SOCIETES

I- L'AUGMENTATION DU CAPITAL

1) Les sociétés de personnes

A) Aspect juridique

- **Augmentation de capital par apports nouveaux :**
- **Augmentation de capital par incorporation des réserves :**
- **Augmentation de capital par la compensation de dettes :**

B) Aspect comptable :

a- Augmentation de capital par apports nouveaux :

Application 1 :

Une société anonyme, au capital social de 500 000 DH (5000 actions) ; Réserves : 300 000 DH, décide d'augmenter son capital par émissions de 2 000 actions à 140 DH l'une.

Travail à faire :

1. Calculer La valeur mathématique de l'action avant augmentation.

2. Calculer La valeur mathématique de l'action après augmentation.
3. Calculer la quotité de souscription.
4. Calculer La valeur théorique du Droit de souscription.
5. Comptabiliser les opérations.

Solution :

- 1) **Calculons la valeur Mathématique avant augmentation :**
 $(500\ 000 + 300\ 000) / 5\ 000 = 160\ \text{DH}$
- 2) **Calculons la valeur mathématique après augmentation**
 $500\ 000 + 300\ 000 + (2\ 000 \times 140) / 7\ 000 = 154,28$
- 3) **La quotité de souscription**
 $5000 / 2000 = 5 / 2$
- 4) **Donc la valeur théorique du droit de souscription :**
 $160 - 154,28 = 5,72\ \text{DH}$

Cette formule peut être généralisée.

Soit :

C = la valeur de l'action avant augmentation
 N = Nombre d'Actions anciennes
 N' = Nombre d'actions nouvelles
 E = Prix d'émission

Donc : la valeur Mathématique avant augmentation = C

la valeur Mathématique après augmentation = $(CN + EN') / N + N'$

La valeur théorique de Droit souscription

$Ds = C - (CN + EN') / N + N'$

$Ds = (CN + CN') - (CN - EN') / N + N'$

$DS = N'(C - E) / N + N'$

$DS = 5,72 = 2000(160 - 140) / 5000 + 2000$

5) **Comptabilisation**

Prix d'émission = 140

Prime d'émission par action = $140 - 100 = 40$.

Augmentation du capital = $2000 \times 100 = 200\ 000$.

Prime d'émission totale = $2000 \times 40 = 80\ 000$.

La Comptabilisation

4462	1111 1121	Actionnaires - Capital souscrit, appelé non versé Capital Social Prime d'émission	280 000	200 000 80 000
5141 3461		Banque Actionnaires - Capital souscrit, appelé non versé	280 000	280 000

Application 2 :

La société ABC, SARL au capital de 400.000 DH divisé en 4.000 parts sociales de 100 DH (VN), décide d'augmenter son capital de 5.000 parts de 100 DH (VN). Le montant des réserves s'élève à 100.000.

TAF :

1- Calculer la valeur intrinsèque d'une part (avant augmentation)

2- Calculer la quotité de souscription

3- Si la société émet les nouvelles parts à 125 DH, calculer :

- a) la valeur d'une part après augmentation
- b) La valeur du DS
- c) Que peut-on conclure ?

4- Si la société émet les nouvelles parts à 105 DH, calculer :

- a) la valeur d'une part après augmentation
- b) La valeur du DS
- c) Que peut-on conclure

5- Comptabiliser l'augmentation du capital à 105 DH la part

Solution :

1) Valeur intrinsèque d'une part :

$VI = (400.000 + 100.000) / 4\ 000 = 125\ \text{DH} / \text{part}$

2) Quotité de souscription :

QS = Nombre des parts anciennes / Nombre des parts nouvelles

Donc, QS = $4.000 / 5.000 = 4 / 5$: la société a le droit d'émettre 5 parts nouvelles pour 4 anciennes

3) Valeur d'une part après augmentation :

- a) Valeur après augmentation = $(500.000 + (5.000 \times 125)) / 9000 = 125\ \text{DH}$
- b) Le DS = $125 - 125 = 0$

c) Par ce procédé, les anciens associés ne seront pas lésés car la valeur de la part reste inchangée après l'augmentation.

4) Valeur théorique du DPS :

- a) Valeur après augmentation = $(500.000 + (5.000 \times 105)) / 9\ 000 = 113,89$
- b) DPS = Valeur part avant augmentation - Valeur part après augmentation.

Donc, DPS = $125 - 113,89 = 11,11\ \text{DH}$

c) Pour que les anciens associés ne soient pas lésés ; ils peuvent procéder à la vente de leur DS (coupon attaché à la part) s'ils ne veulent pas souscrire à cette augmentation du capital.

Pour les nouveaux associés, ils souscrivent à l'augmentation en payant 4 droits pour avoir 5 parts nouvelles, Ainsi :

$(5 \times 105) + 4\ \text{DPS} = (5 \times 113,89) = 569,44$

D'où, PE = $(105 - 100) \times 5.000 = 25.000\ \text{DH}$

Augmentation du capital	Valeur du DS pour les associés	Total à payer	Prix /part
-------------------------	--------------------------------	---------------	------------

5 000	105,00	525 000,00	4 000	11,11	44 440,00	569 440,00	113,888
-------	--------	------------	-------	-------	-----------	------------	---------

5) Comptabilisation 2^{ème} cas :

3461	Actionnaires - Capital souscrit, appelé non versé		525.000	
1111		Capital social		500.000
1121		Prime d'émission		25.000
5141	Banque		525.000	
3461		Actionnaires - Capital souscrit, appelé non versé		525.000

La prime d'émission est calculé comme suit : PE = (Prix d'émission - Valeur nominale) * Nombre des parts émises

Application 3 :

La S.A « ARWA » au Capital Social de 300 000 DH divisé en 3 000 actions décide d'augmenter son Capital par émission de 1000 actions nouvelles émises à 240 DH l'une ; dont :

800 actions en numéraires et ;
200 actions d'apports en nature,

Le 10 Mars les 800 actions en numéraire souscrites sont libérées du minimum à la Banque.

Le 10 Mars les 200 actions d'apports sont libérées par matériel de production estimé à 48 000 DH.

Travail à faire :

- 1) Calculer la valeur Mathématique avant augmentation
- 2) Calculer la valeur mathématique après augmentation
- 3) La quotité de souscription
- 4) Calculer la valeur théorique du droit de souscription
- 5) Donner une conclusion.
- 6) Comptabilisation

Solution :

- 1) Valeur mathématique avant augmentation = $300\ 000 / 3\ 000 = 100$ DH
- 2) Valeur mathématique après augmentation = $(300\ 000 + 240\ 000) / 4\ 000 = 135$
- 3) Quotité = $3\ 000 / 1\ 000 = 3 / 1$ Il faut 3 actions anciennes pour avoir 1 action nouvelle
- 4) Valeur théorique du DS = $100 - 135 = -35$ donc pas de DS car la valeur de l'action a augmenté

Capital en nature = 48 000

Capital en numéraire = $800 \times 100 \times 25\% = 20\ 000$

Prime d'émission totale = 140 000

Total à libérer = $48\ 000 + 20\ 000 + 140\ 000 = 208\ 000$

Ecritures comptables :

			10/03		
4462		Actionnaires - Capital souscrit, appelé non versé	132 00		
1119		Actionnaire compte d'apport en nature	0		
	1111	Actionnaires - Capital souscrit, non appelé	48 000		
	1121	Capital Social	60 000	100 000	
		Prime d'émission		140 000	
			10/03		
5141		Banque (S.D)	132 000		
	4462	Actionnaires - Capital souscrit, appelé non versé		132 000	
2332		Matériel et Outillage	48 000		
	3461	Associés - Comptes d'apport en Sté		48 000	

Application 4 :

Une Société Anonyme au Capital Social de 400 000 DH (4000 actions).à cumulé des réserves pour 600 000 DH.

La société décide d'augmenter son Capital par émission de 2 000 actions nouvelles au prix de 210 DH les actions à libérer en totalité par banque.

Travail à faire :

- 1) Enregistrement des écritures Comptables
- 2) Calcul du Droit de souscription (de manières différentes)
- 3) Montrer que ni l'actionnaire nouveau ni l'actionnaire ancien ne sont lésés par cette augmentation

Solution

1) Calculons la prime d'émission = $2000 (210 - 100) = 220\ 000$

4462		Associés, Versements Reçus sur Augmentation du Capital	420 000	
	1111	Capital Social		200 000
	1121	Prime d'émission		220 000
5141		Banque (S.D)	420 000	
	4462	Associés, Versements Reçus sur Augmentation du Capital		420 000

2) et 3) Calculons d'abord le Droit Préférentiel de souscription

1^{er} Méthode

La valeur Mathématique avant augmentation	= $(400\ 000 + 600\ 000) / 4\ 000 =$	250,00
LA valeur Mathématique après augmentation =	$(1\ 000\ 000 + 420\ 000) / 6\ 000 =$	-236,67
DS		= 13,33

2^{ème} Méthode : $Ds = N' (C - E) / N + N' = 2\ 000 (250 - 210) / 4\ 000 + 2\ 000 = 13,33$

L'analyse de la situation de l'associé

Au niveau de l'actionnaire ancien :

1) **Vendre son DS** :

La valeur de l'action avant augmentation = 250

La valeur de l'action après augmentation = 236,67

-13,33

Vente d'1 DS

+13,33 Ni Bénéfice ni perte

2) Utiliser son DS :

Pour l'achat 1 action nouvelle = 210
 Il faut disposer de 2 actions anciennes 2 x 250 = 500
 = 710

La moyenne = $710 / 3 = 236,67$

Donc ça correspond à la valeur mathématique après augmentation.

Au niveau du nouvel actionnaire :

Il achète une nouvelle action:210 il paie 2 DS 26,66 = 236,66

Application 5 :

Une société anonyme vous donne son bilan suivant :

BILAN

Frais préliminaires	50 000	Capital Social 5000 actions x 100	500 000
Actif réel	1 150 000	Réserves	250 000
		Dettes	450 000
	1 200 000		1 200 000

La S.A décide d'augmenter son Capital par émission de 2000 actions nouvelles au prix de 115 DH l'une, les actions nouvelles sont intégralement libérées et les fonds sont versés à la Banque, valeur nominale des nouvelles actions 100 DH.

Solution :

Calculons la prime d'émission : $(115 - 100) \times 2000 = 30\ 000$

L'augmentation du capital sera : $20000 \times 100 = 200\ 000$
 $\underline{\quad\quad\quad}$
 $230\ 000$

D'où l'écriture Comptable suivante :

		Date		
4462	1111	Associés, Versements Reçus sur Augmentation du Capital	230 000	
	1121	Capital Social		200 000
		Prime d'émission		30 000
		Date		
5141	4462	Banque (S.D)	230 000	
		Associés, Versements Reçus sur Augmentation du Capital		230 000

Valeur théorique du Droit de souscription

1^{ère} Méthode :

Valeur mathématique avant augmentation = $(500000 + 250000 - 50000) / 5000 = 140$

Valeur mathématique avant augmentation = $(500000 + 250000 - 50000 + 2000 \times 115) / 5000 + 2000 = 132,86$

DS = $140 - 132,86 = 7,14$

2^{ème} Méthode

Ds = $N' (C - E) / N + N' = 2000 (140 - 115) / (5000 + 2000) = 7,14$

b- Augmentation de capital par incorporation des réserves :

On distingue deux cas:

- Si la valeur nominale des parts augmente,
- Si la valeur nominale des titres ne change pas.

Application 6 :

La société ABC, SARL au capital de 400.000 DH divisé en 4.000 parts sociales de 100 DH (VN), décide d'augmenter son capital par l'incorporation de réserves facultatives de 100.000 DH et l'attribution de 1.000 parts gratuites. La valeur intrinsèque d'une part est de 125 DH.

TAF :

1. Calculer la quotité d'attribution.
2. Calculer la valeur théorique du droit d'attribution.
3. Comptabiliser l'augmentation du capital.

Solution :

1. Quotité d'attribution :

QA = Nombre des parts anciennes / Nombre des parts nouvelles

Donc, QA = $4.000 / 1.000 = 4 / 1$ c à d que la société a le droit d'attribuer 1 part nouvelle pour 4 anciennes

2. Valeur théorique de DA :

✓ Position de l'ancien associé :

Valeur avant augmentation = 125 DH

Valeur après augmentation = $(500.000 + 0) / 5\ 000 = 100$ DH la part

D'où, valeur théorique du DA = $125 - 100 = 25$ DH

✓ nouvelle Position de l'associé :

$4\ DA = 1 \times 100 \Rightarrow DA = 25\ DH$

3. Comptabilisation :

1152	Réserves facultatives		100.000	
1111		Capital social		100.000

c- Augmentation de capital par transformation de dettes en actions :

Des créanciers ordinaires de la société, (des fournisseurs) peuvent être associés à une augmentation de capital en acceptant que des actions leur soient remises à titre de remboursement de leur créance. Si cette dernière est liquide et exigible au jour de l'augmentation du capital, l'apport est considéré fait en numéraire. Sinon, c'est un apport en nature.

Remarque : les anciens associés acceptent de renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

Application 7 :

A la suite d'un accord avec un fournisseur principal, une SNC, à l'unanimité des associés, décide d'augmenter son capital en incorporant une part de la créance dudit fournisseur au capital. Le fournisseur reçoit 1.000 actions d'une valeur nominale de 200 DH, évalués à 300 DH en échange d'une créance de 300.000 DH.

Comptabilisation:

4411	Fournisseurs	300.000	
1111	Capital social		200.000
1121	Prime d'émission		100.000

Application 8 :

Une SARL au Capital de 500 000 DH divisé en 5 000 parts sociales de 100 DH chacune, décide d'augmenter son Capital par l'émission de 2 000 parts nouvelles qui seront souscrites par des tiers non associés et libérées en totalité en numéraire par versement à la caisse.

Le prix d'émission est calculé sur la base de la valeur mathématique de la part sociale. Extrait du Bilan de la SARL avant augmentation du capital (en DH).

Capital social.	500 000
Réserve légale.	22 500
Réserves facultatives.	7 250
Réserves statutaires.	17 500
Report à nouveau Crédeur	2 750
Total	550 000

Solution :

Donc la valeur mathématique = $550\ 000 / 5000 = 110$ DH

Donc le prix d'émission = Valeur mathématique - Valeur nominale = $110 - 100 = 10$ DH

Prime d'émission = Prix d'émission x nombre d'actions nouvelle ;

Prime d'émission = $10 \times 2000 = 20000$ DH

Ecritures Comptable :

5161		Caisse	220 00	
	1111	Capital Social	0	200 00
	1121	Prime d'émission		0
				20 000

Remarques : Les anciens associés ont renoncé au droit préférentiel de souscription prévu dans les statuts

B) Par apport en nature :

Application 9 :

Une SARL au Capital de 1 200 000 DH divisé 6 000 parts sociales de 200 DH chacune, décide d'augmenter son capital par apport en numéraire de 100 000 DH et apport d'un local évalué d'un commun accord par les associés à 200 000 DH.

Puisque l'augmentation du Capital social est réservée aux anciens associés, le prix d'émission sera de 200 DH :

Valeur nominale de la part sociale

Ecriture Comptable :

5161		Associés compte d'apport en société en numéraire	100 000	
	1111	Associés compte d'apport en société en nature	200 000	
		Capital Social		300 000
5161		Banque	100 000	
232		Bâtiments	200 000	
		Associés compte d'apport en société en numéraire		100 000
		Associés compte d'apport en société en nature		200 000

C) Par Incorporation de Réserves :

L'augmentation du Capital par incorporation de Réserves donne lieu à l'attribution de parts nouvelles gratuites aux associés proportionnellement à leur part dans les réserves ou encore l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes.

Application 10 :

La SARL - ARDECOS au Capital de 250 000 DH (2 500 parts) décide d'augmenter le capital de 250 000 DH par Incorporation de Réserves à concurrence de :

- 75 000 DH de Réserves statutaire
- 150 000 DH de Réserves facultative
- 25 000 DH de Report à nouveau (SC)

La société a crée à cet effet 2 500 parts nouvelles qu'elle va attribuer gratuitement aux associés.

Ecriture Comptable :

1151	Réserves statutaires	75 000	
1152	Réserves facultatives	150 000	
1161	Report à nouveau	25 000	
	1111	Capital Social	250 000

Application 11 :

Une Société Anonyme « X » au Capital de 300 000 DH divisé en 3 000 actions, décide à l'unanimité de ses membres de porter la valeur nominale de ses titres à 150 DH, les fonds sont versés à la Banque et les frais s'élèvent à 7 200 DH.

L'augmentation du Capital : $3\ 000 \times (150 - 100) = 150\ 000$ DH.

		Associés compte d'apport en société en numéraire Capital Social	150 000	150 000
		Banque Frais d'émission Associés compte d'apport en société en numéraire	142 800 7 200	150 000

Application 12 :

Une SA au capital de 2 000 000 de 2 000 actions pour 1 000 DH l'action décide d'augmenter le capital de 1000 Actions nouvelles pour 1 400 DH l'une

Les demandes de souscription se présentent comme suit

Associés	Actions détenues	Actions demandées	
A	800	900	Calculons le rapport suivant : Actions nouvelles = 1000 = 1/2 Actions Anciennes = 2000
B	100	90	
C	350	355	
Divers	750	-	
	2000	1345	

Cela signifie que pour souscrire une action nouvelle il faut détenir 2 actions anciennes.

Donc pour l'associé qui détient 800 donc il a droit à souscrire 400 actions à titre irréductible c'est à dire qu'on ne peut pas réduire. Il lui reste 500 actions (sur les 900 demandés) qui sont à titre réductible.

Le tableau de souscription sera le suivant :

Associés	Actions détenues	Actions demandés	Souscription à titre irréductible	Souscription à titre réductible
A	800	900	400	500
B	100	90	50	40
C	350	355	175	180
Divers	750	-	-	-
TOTAL	2000	1345	625	720

La somme des actions nouvelles : 1000 actions

Actions souscrites à titre irréductibles : 625 actions

A répartir entre les actionnaires 375 actions proportionnellement aux actions détenues c'est à dire entre les associés (A, B et C) qui ont demandé la souscription

Pour l'associé A : il détient 800 donc :
pour 375 actions nouvelles \longrightarrow 1250 actions (800 + 100 + 350)
X \longrightarrow 800

Pour A = 800 x 375 / 1 250 = 240 actions

Pour B = 100 x 375 / 1 250 = 30 actions

Pour C = 350 x 375 / 1 250 = 105 actions

Somme = 375 actions

Associés	Actions détenues	Actions demandés	Souscription à titre irréductible	Souscription à titre réductible	1 ^{er} attribution	Somme des actions attribuées
A	800	900	400	500	240	640
B	100	90	50	40	30	80
C	350	355	175	180	105	280
Divers	750	-	-	-	-	-
TOTAL	2000	1345	625	725	375	1000
			1345			

Ecritures Comptable :

➤ Versement : Ce qu'on doit recevoir :

Valeur nominale de l'augmentation : 1000 x 1000 = 1 000 000

Prime d'émission : (1400 - 1000) x 1000 = 400 000
1 400 000

Mais du moment que le nombre de souscription est supérieur au nombre d'actions de l'augmentation. Et donc, l'écriture se passera en trois étapes :

- Versements
- Augmentations
- Remboursements

Pour le versement :

1345 actions souscrites x 1 400 DH = 1 883 000

5141		Banque (S.D)			1 883 000	
	4462	Associés, Versements Reçus sur Augmentation du Capital				1 883 000

Augmentation

4462		Associés, Versements Reçus sur Augmentation du Capital			1 400 000	
	1111	Capital Social				1 000 000

	1121	Prime d'émission		400 000
Remboursement : 345 X 1400 = 483000				
4462	5141	Associés, Versements Reçus sur Augmentation du Capital	483 000	
		Banque (S.D)		483 000

2) SOCIETES DE CAPITAUX :**A. Aspect juridique :****B- Aspect comptable :****a-Augmentation de capital par apports nouveaux ou par incorporation des réserves :****b- Double augmentation simultanée: par incorporation de réserves et par apports nouveaux:****Application 13 :**

La société BETA, société anonyme au capital de 5.000.000 DH divisé en 25.000 actions de valeur nominale de 200 DH cotées en bourse à 280 DH, augmente son capital en réalisant **simultanément** les deux opérations suivantes : Emission à 210 DH l'une de 10.000 actions nouvelles de valeur nominale de 200 DH et incorporation au capital d'une réserve facultative en répartissant 5.000 actions gratuites.

TAF :

1. Calculer la quotité de souscription et d'attribution
2. Calculer la valeur du droit global puis déduire le DPS et le DA
3. Comptabiliser cette augmentation simultanée de capital

Solution :

1. Quotité de souscription et d'attribution:

- **QS = Nombre d'actions anciennes / Nombre d'actions nouvelles**

Donc, QS = 25.000/10.000 = 5/2 c'est à dire que la société a le droit d'émettre 2 actions nouvelles pour 5 anciennes

- **QA = Nombre d'actions anciennes / Nombre d'actions nouvelles**

Donc, QA = 25.000 / 5.000 = 5 / 1 c à d que la société a le droit d'attribuer 1 action nouvelle pour 5 anciennes

2. Calcul du Droit Global, du DPS et du DA:

Valeur après augmentation = (25.000 x 280) + (10.000 x 210) / 40.000 = 227,50 DH

Droit Global = Valeur action avant augmentation. - Valeur action après augmentation.

Donc, DG = 280 - 227,50 = **52,50 DH**

Pour le calcul du DPS, on se met à la position du nouvel actionnaire:

(2*210) + 5*DPS = (2*227,50) DPS = 7 DH

Pour le DA: 5DA = 1*227,50 DA = 45,5

3. Comptabilisation :

3462		Actionnaires, capital souscrit et appelé non versé	2 100 000	
1152		Réserves facultatives	1 000 000	3 000 000
	1111	Capital social		100 000
	1121	Prime d'émission		
5141	3462	Banque	2 100 000	
		Actionnaires, capital souscrit et appelé non versé		2 100 000

Application 14 :

Le bilan de SA BOIS INDUSTRIELLE présente notamment les postes suivants :

- capital (action de 100 DH) 400 000,00

- réserves625 475,19

une assemblée générale extraordinaire a décidé les opérations suivantes :

a/ capitalisation des réserves à concurrence de 600.000 DH(par attribution de 3 actions gratuites pour 2 actions anciennes)

b/ augmentation du capital par émission de 10 000 actions de numéraires de 100 DH chacune émises à 129 DH(une action nouvelle par action gratuite)

les fonds sont déposés en banque Frais droit d'enregistrement : 67034,97).

TAF:

Passer les écritures au journal de la société des opérations qui précèdent : calculer D.A et D.S.

Solution

Capital social : 400000 (4000 x 100).

Réserve spécial qui de réévaluation : 625476,19

Augmentation après incorporation des réserves :

Augmentation = 600000 nb d'action gratuit = 600000/100 = 6000

Taux d'attribution = 4000/6000 = 2/3

Valeur de l'action avant augmentation = (400 000 + 625 475.19)/4000 = 256.36

Valeur de l'action après augmentation = (400 000 + 625 475.19)/10 000 = 102.54

Valeur du DA = 256.36 - 102.54 = **153,82**

Augmentation par des apports nouveaux

Nb d'actions : 10 000

Prix d'émission : 129

Augmentation de la situation nette

Valeur de l'action avant augmentation = (400 000 + 625 475.19)/10 000 = **102.54**

Valeur de l'action après augmentation = (400 000 + 625 475.19)+ (10 000 x 129)/20 000 = **115,77**

Valeur du DS = 102,54 - 115,77 = - 13,22

10 000 x 189 = 1890.000

capital social augmente : 10 000 x100 = 1.000.000

prime d'émission : $10\ 000 \times 29 = 290.000$

3462	1111	Réserves facultatives	600 000	600 000
		Capital social		
5141	3462	Actionnaires, capital souscrit et appelé non versé	1 290 000	1 000 000
		Capital social		290 000
		Prime d'émission		
3462	5141	Banque	1 290 000	1 290 000
		Actionnaires, capital souscrit et appelé non versé		
211	5141	Frais préliminaires	67 034,97	67 034,97
		Banque		

Application 15 :

La société anonyme de produit LAMA a réuni une assemblée générale extraordinaire le 25 mai qui a décidé de porter le capital de 500.000 à 750.000 par émission des actions numéraire de 100 DH libérales de moitié à la souscription au prix d'émission de 160 DH par actions.

Les actions actuelles (5000 actions de 100DH) ne sont pas cotées on admet que leur valeur correspond à leur valeur théorique résultant du bilan du 31/décembre précédent la situation des réserves était la suivante :

- réserves légales : **48 520**
- réserves extraordinaires **314 675,64**
- réserves divers **127 420**

TAF:

Calculer la valeur théorique du droit de souscription

Présenter les écritures au quelles donnera lieu l'augmentation de capital.

Solution 11

Capitale social500.000

Réserve légale48 520

Réserve extraordinaire..... 314 675,64

Réserves diverses127 420

Situation net réelle..... 990 615,64

Valeur mathématique avant augmentation = $990615,64/5000 = 198,12$

Valeur de l'action après augmentation = $(500\ 000 + 490615,40) + (2500 \times 160) / 7500 = 185,41$

DS = N' (VM avant augmentation prix d'émission / N' + N = 2500 (198,12 - 160) / 5000 + 2500

DS = 12,71

augmentation situation nette : $2500 \times 160 = 400.000$

capital augmenté : $2500 \times 100 = 250.000$

prime d'émission : $2500 \times 60 = 150.000$

en effet (augmentation du capital : $750.000 - 50.000 = 250.000$

nb d'action nouvelle = $250000/100 = 2500$)

Actionnaires comptes d'apport en numéraire	400.000	250.000
Capital social		150.000
Prime d'émission		
Souscription		
Actionnaire capital souscrit appelé non versé	275.000	
Actionnaire capital souscrit non appelé	125000	
Actionnaires comptes d'apport en numéraire		400.000
Appels du 1 ^{er} et 2 ^{ème} tranche		
Banque	275.000	
Actionnaire capital souscrit appelé versé		275.000
Versement		

Application 16 :

Une société au capital de 200.000 (2000 de 100 DH) décide de porter son capital à 300.000 par émission de 1000 actions nouvelles émises au pair

Chaque porteur de 2 actions anciennes peut souscrire une action nouvelle les titre sont cotés en bourse 280 DH

Quelle est la valeur du droit de souscription ?

Solution 12

Capital social 200.000

Action émises au pair càd valeur nominal = prix d'émission

Donc prix d'émission = valeur nominal d'ou pas de prime d'émission

Augmentation de la situation nette = augmentation de capitale = 1000×100

DS = N' (VM avant augmentation - prix d'émission / N' + N = 1000 (280 - 100) / 1000 + 2000 = 60

Prime d'émission = $160 \text{ DS} = 1000 (280 - 160) / 1000 + 2000 = 40$

Remarque : la valeur de DS est inversement proportionnelle au prix d'émission lorsque le prix d'émission devient égale à la valeur mathématique avant augmentation alors la valeur du DS devient nulle (DS = 0)

Application 17 :

Le poste d'actif net d'une SA au 31 décembre sont les suivantes :

capital social500.000

réserve légale..... 50.000

réserve statutaire240.000

Module 15 : comptabilité des sociétés

bénéfice reportés24.400

l'assemblée générale des actionnaires réunis en janvier adopte la mesure suivante :

Augmentation du capital porte à 1 000.000 par émission de nouvelles actions de même valeur nominale que les anciennes (100) à libérer immédiatement en numéraires avec prime d'émission de 20 DH

TAF

Passer les écriture d'augmentation d capital supposée définitive, réalisée le 31/ mars .

Déterminer la valeur théorique du droit de suscription dans l'augmentation de ce capital indiqué

Dire quelles seraient les répercussion sur la valeur théorique du droit du situation financières de la société d'une modification du montant de la prime d'émission.

Solution 13

Capital social..... 500 000

Réserve légale..... 50 000

réserve statutaire240 000

bénéfice reportés24 400

situation nette avant augmentation est 814 400

valeur mathématique avant augmentation : $814400/5000 = 162,88$

augmentation : 500.000 donc nb d'action nouvelles $500000/100 = 5000$

augmentation de situation nette : $5000 \times 120 = 600.000$

capital augmenté : $5000 \times 100 = 500000$

prime d'émission : $5000 \times 20 = 100000$

Actionnaires comptes d'apport en numéraire Capital social Prime d'émission	600.000	500.000 100.000
Souscription		
Actionnaire capital souscrit appelé non versé Actionnaires comptes d'apport en numéraire Appelles des Apport	600.000	600.000
Banque	600.000	
Versement		600.000

Application 18 :

La société anonyme **CIMENT DAR** au capital de 1 million divisé en 10 000 actions de 100 DH décide le 30 juin de procéder à une augmentation de son capital dans les conditions suivantes :

A/ la réserve de réévaluation sera incorporée au capital et le nominal des actions de capital sera majoré en conséquence

B/ il sera émis 10 000 actions nouvelle de 100 DH dont le prix d'émission sera égale à la valeur mathématique de l'action anciennes calculée après l'incorporation au capital de la réserve de réévaluation . Les actions nouvelles seront libérées de moitié à la souscription

Le bilan de la société à la date de ces décisions se présente comme suite

Bilan de la société CIMENT DAR

Actif		Passif	
Actif immobilisé	4 000 000,00	Capital	1 000 000,00
Stocks	1 500 000,00	Réserve légale	90 000,00
Clients	1 000 000,00	Réserve statutaire	410 000,00
Trésorerie	500 000,00	Réserve spéciale de réévaluation	3 000 000,00
		Passif circulant	2 500 000,00
Total	7 000 000,00	Total	7 000 000,00

Les opérations d'augmentation du capital définitivement terminées le 15 juillet les frais correspondant se sont élève à 23 750 DH

TAF:

- Déterminer la prime d'émission des actions nouvelles
- Passez les écritures relatives aux opérations d'augmentation du capital à la date du 15 juillet.

Solution

Capital social 1.000.000

Réserve légale 90.000

Réserve statutaire 410.000

Réserve spécial de réévaluation 3.000.000

Situation réelle avant augmentation 4 500.000

Augmentation par majoration de réserve spécial :

Réserve spécial incorporés 3 000.000

Majoration / action = $3.000.000/10.000 = 300$

VM avant augmentation = $4500000 / 10000 = 450$

Valeur nominal après incorporation = $100 + 300 = 400$

Capital social 4.000.000 (10.000×400)

Augmentation par des apport nouveaux

Nb d'action nouvelle = 10.000

Augmentation situation nette : $10.000 \times$ prix d'émission.

(VM après augmentation = valeur math avant émission d'action nouvelles)

prix d'émission = $4500.000 / 10.000 = 450$

donc prime d'émission = $450 - 100 = 350$

augmentation situation nette : $10\ 000 \times 50 = 500\ 000$

capital social augmenté = 10 000 x 400 = 4 000 000

Réserve spéciale de réévaluation		3 000 000,00	
	Capital social		3 000 000,00
Actionnaire capital souscrit appelé non versé		2 500 000,00	
		2 000 000,00	
Actionnaire capital souscrit non appelé			
	Capital social		4 000 000,00
	Prime d'émission		500 000,00
Banque		2 476 250,00	
Frais de constitution		23 750,00	
	Actionnaire capital souscrit appelé non versé		2 500 000,00

II- LA REDUCTION ET L'AMORTISSEMENT DU CAPITAL

La réduction ou l'amortissement du capital se traduit par une modification des statuts qui nécessite l'accord des associés.

A- LA REDUCTION DU CAPITAL:

1- Aspect comptable :

Raison n°1 : Pour annuler des pertes antérieures, trop lourdes à compenser avec des bénéfices ultérieurs :

Raison n°2 : Pour rembourser une partie des apports :

a- Annulation des pertes:

Application 19 :

Au bilan d'une société anonyme, il apparaît qu'un report à nouveau est débiteur de 750.000 DH. Il est décidé d'annuler cette perte par une réduction d'autant du capital.

		Date	
1111	Capital social		750.000
1169	Report à nouveau		750.000

b- Remboursement du capital:

1^{er} cas : Dans les sociétés de personnes:

Application 20 :

Une SNC au capital de 2.000.000 DH réduit ce capital de 500.000 DH en remboursant à chacun des associés un quart de son apport. L'apport de X était de 1.000.000 DH et ceux d'Y et Z de 500.000 DH chacun.

La comptabilisation de cette réduction de capital est réalisée en deux temps:

1. Réduction			
1111	Capital social	500.000	
	44611 Associé X, capital à rembourser		250.000
	44612 Associé Y, capital à rembourser		125.000
	44613 Associé Z, capital à rembourser		125.000
2. Règlement			
44611	Associé X, capital à rembourser	250.000	
44612	Associé Y, capital à rembourser	125.000	
44613	Associé Z, capital à rembourser	125.000	
	5141 Banque		500.000

Application 21 :

La Société HAMID BOUTAYEB réduit son Capital de 50 000 DH, à raison de 25 000 DH pour chacun des deux associés- On débit le compte « Capital Social » 1111

- On crédite le compte « 4461 Associés, Capital à rembourser »

1111	Capital Social	50 000	
	44611 HAMID Associés, Capital à rembourser		25 000
	44612 BOUTAYEB - Associés Capital à rembourser		25 000
44611	HAMID Associés, Capital à rembourser	25000	
44612	BOUTAYEB, Associés Capital à rembourser	25000	
	5161 Caisse		50000

Application 22 :

La Société Anonyme FADILA - TEXTIL, au Capital de 50 000 000 divisé en 250 000 actions à 200 DH, décide de réduire son Capital Social de 12 500 000 DH par remboursement de 50 DH par actions.

1111	Capital Social	12 500 000	
	4461 Associés, Capital à Rembourser		12 500 000
4461	Associés, Capital à Rembourser	12 500 000	
	5141 Banque		12 500 000

2^{ème} cas : Dans les sociétés de capitaux:

On distingue deux cas:

- Les actions sont entièrement libérées:

- Les actions ne sont pas entièrement libérées:

2- Aspect fiscal :

Application 23 : Une Société Anonyme au Capital de 1 000 000 DH (5 000 actions à 200 DH) libéré de 75%, décide de réduire, son Capital de 25%, par annulation du dernier appel.

1111		Capital Social	250 000	
	1119	Actionnaires - Capital souscrit Non appelé		250 000
		Réduction du Capital par abaissement de la valeur nominale		

B- AMORTISSEMENT DU CAPITAL

Application 24 : Une SA décide d'amortir son capital de 1.000.000 DH divisé en actions de 100 DH. Elle décide d'affecter à cette opération une réserve facultative de 400.000 DH ainsi qu'une réserve réévaluation de 600.000 DH.

TAF: Passer les écritures d'amortissement nécessaires.

Solution:

1111		Capital social	1.000.000	
	4461	Associés, capital à rembourser		1.000.000
1151		Réserves réévaluation	600.000	
1152		Réserves facultatives	400.000	
	1111	Capital social (amorti)		1.000.000
4461		Associés, capital à rembourser	1.000.000	
	5141	Banque		1.000.000

SEQUENCE V : LA DISSOLUTION DES SOCIETES**I- ASPECT JURIDIQUE ET FISCAL:****1. CAUSES DE LA DISSOLUTION**

- a- Causes communes à toutes les sociétés:
- b- Dissolution de la Société de personnes:
- c- Dissolution de La société à responsabilité limitée:
- d- Dissolution de La société anonyme:

2. LIQUIDATION DE LA SOCIETE:

- a- Les opérations de liquidation:
- b- Les opérations de partage:

3. DROITS D'ENREGISTREMENT**II- ASPECT COMPTABLE:****1- Opérations de liquidation d'une société****Application 1 :**

La société ABC est composée de 3 associés A, B et C qui détiennent le capital dans les proportions suivantes: A 200.000 DH, B 500.000 DH et C 300.000 DH soit 1.000.000 DH au total.

Bilan de la société ABC se présente au moment de la décision de dissolution comme suit:

ACTIF	Brut	Amt / Prov	Net	PASSIF	Brut
Frais préliminaires.	200.000	50.000	150.000	Capital	1.000.000
Matériel et outillage	700.000	300.000	400.000	Fournisseurs	200.000
Dépôts et cautionnement.	100.000		100.000	Banque SC	100.000
Stocks	400.000	50.000	350.000		
Clients	270.000	20.000	250.000		
Caisse	50.000		50.000		
Total	1.720.000	420.000	1.300.000		1.300.000

Les associés ont nommé M. SAJID comme liquidateur de la société. les opérations de liquidation réalisées par M. SAJID :

- 1) Les fonds disponibles en caisse sont déposés chez le notaire.
- 2) Matériel est vendu à 450.000.
- 3) Les dépôts et cautionnements sont repris pour leur valeur comptable.
- 4) Stocks marchandises cédés à 50.000 DH
- 5) Créances clients 200 000 DH
- 6) Fournisseurs réglés pour 200 000 DH
- 7) Dettes bancaires réglées pour la totalité
- 8) Règlement 12.500 DH d'honoraires
- 9) Règlement 2.500 DH de frais relatifs à cette liquidation
- 10) Le notaire dépose le reste des fonds dans la banque de la société.

TAF:

1. Comptabiliser les opérations liquidation.
2. Dresser le bilan après liquidation et avant le partage.
3. Passer les écritures de partage.
4. Déterminer s'il s'agit d'un boni ou d'un mali de liquidation.

Solution 1 : Comptabilisation des opérations de liquidation

3488		SAJID, liquidateur	50.000	
	5161	Caisse		50.000
		Remise des disponibilités à M. SAJID		
11		Amortissement des frais préliminaires	50.000	
6519		Perte de liquidation éléments d'actif liquidés	150.000	
	211	Frais préliminaires		200.000
2833		Amortissement des I.T.M.O	300.000	
3488		SAJID, liquidateur	450.000	
	7519	Produit de liquidation des éléments d'actif		50.000
	2332	Matériel et outillage		700.000
3488		SAJID, liquidateur	100.000	
	2486	Dépôts et cautionnements		100.000
391		Provision pour dépréciation des stocks	50.000	
3488		SAJID, liquidateur	50.000	
651		Perte de liquidation éléments d'actif liquidés	300.000	

	3111	Marchandises		400.000
3942		Provision pour dépréciation Clients et comptes rattachés	20.000	
3488		SAJID, liquidateur	200.000	
6589		Perte de liquidation éléments d'actif liquidés	50.000	
	3421	Clients		270.000
4411		Fournisseurs	200.000	
3488		SAJID, liquidateur		200.000
5541		Banques (soldes créditeurs)	100.000	
	3488	SAJID, liquidateur		100.000
6589		Perte de liquidation éléments d'actif liquidés	15.000	
3488		SAJID, liquidateur		15.000
5141		Banque	535.000	
	3488	SAJID, liquidateur		535.000

2. Détermination du résultat de liquidation:

Il s'agit d'un mali de liquidation de 465.000 DH

$$(- 465.000 = 50.000 - 150.000 - 300.000 - 50.000 - 15.000)$$

Bilan de la société ABC après liquidation avant partage

ACTIF	Brut	Amt / Prov	Net	PASSIF	Brut
Banque	535.000		535.000.	Capital	1.000.000
				Résultat de liquidation	- 465.000
Total	535.000		535.000		535.000

Opérations de partage :

$$\text{Part Associé A} = (535\ 000 / 1\ 000\ 000) \times 200\ 000 = 107\ 000$$

$$\text{Part Associé B} = (535\ 000 / 1\ 000\ 000) \times 500\ 000 = 267\ 500$$

$$\text{Part Associé C} = (535\ 000 / 1\ 000\ 000) \times 300\ 000 = 160\ 500$$

1111		Capital social	1 000 000	
	44661	Associé A compte de liquidation		107 000
	44662	Associé B compte de liquidation		267 500
	44663	Associé C compte de liquidation		160 500
	120	Résultat de liquidation		465 000
44661		Associé A compte de liquidation	107 000	
44662		Associé B compte de liquidation	267 500	
44663		Associé C compte de liquidation	160 500	
	5141	banque		535 000

2- Opérations de partage d'une société:

a. Cas de la SNC:

Application 2 : Cas d'une société solvable

La société en nom collectif "BBZ et associés" est dissoute le 6 mars. Les principaux éléments d'actif et les dettes sont cédés à la SA "SOREM". Après les écritures de liquidation correspondantes, la balance présente les soldes suivants:

Comptes d'actif:	Titres de participation:	114.500
	Banque:	500
	Caisse:	4.000
Comptes de passif:	Capital social:	100.000
	Résultat de l'exercice:	- 3.000
	Résultat de liquidation:	22.000

Les statuts prévoient que les résultats, y compris le résultat de liquidation, sont répartis entre les deux associés: FADIL et FAHIM, de la manière suivante: 10% à l'associé gérant FADIL et le solde également entre les deux associés.

TAF: Sachant que chaque associé détient 500 parts de 100 DH chacune, qu'il est convenu entre les associés qu'ils auront chacun la moitié des titres, et que FADIL recevra le solde de ce qui lui revient en espèces, passer les écritures relatives aux opérations de partage

Solution:

L'actif net a été suffisant pour régler les dettes sociales.

1. Etat de répartition des résultats de liquidation:

Résultat de liquidation	22.000
A déduire	

Résultat de l'exercice	3.000
Net à répartir	19.000
Gérant 10%	1.900
Solde	17.100
FADIL	8.550
FAHIM	8.550

2. Ecritures de partage:

a. Exercice des droits des associés:

		Date		
120		Résultat de liquidation	22.000	
1111		Capital social	100.000	
	1199	Résultat de l'exercice		3.000
	44661	Associé FADIL, compte de liquidation		60.450
	44662	Associé FAHIM, compte de liquidation		58.550

b. Reprise des éléments d'actif par les associés:

		Date		
4661		Associé FADIL, compte de liquidation	60.450	
	2510	Titres de participation		57.250
	5161	Caisse		3.200
		Date		
44662		Associé FAHIM, compte de liquidation	58.550	
	2510	Titres de participation		57.250
	5141	Banque		500
	5161	Caisse		800

Application 3 : Cas d'une société insolvable

Les comptes de bilan de la société en nom collectif XYZ se présentent ainsi après réalisation des éléments d'actif mais avant règlement des dettes:

ACTIF	Montant	PASSIF	Montant
Banque	810.000	Capital social	1.900.000
		Report à nouveau	-2.200.000
		Résultat de liquidation	110.000
		Fournisseurs	1.000.000
Total	810.000	Total	810.000

L'apport des associés est comme suit: Associé X 1.000.000 DH, Associés Y et Z 450.000 DH chacun. Les statuts prévoient un partage des résultats proportionnellement aux apports.

TAF: Comptabiliser les opérations de la dissolution de la société XYZ

Solution:

1) Montant des capitaux propres = 1.900.000 + 110.000 - 2.200.000 = -190.000 DH

2) Pourcentage des apports

Apport de X = 1 000 000 / 1 900 000 = 52,64 %

Apport de Y = 450 000 / 1 900 000 = 23,68 %

Apport de Z = 450 000 / 1 900 000 = 23,68 %

Cette valeur négative indique ce que supporteront les associés du fait de leur responsabilité sur leurs biens personnels proportionnellement à l'apport de chacun. D'où,

L'associé X supportera 190.000 * (1.000.000 / 1.900.000) = 100.016,00 DH

L'associé Y supportera 190.000 * (450.000 / 1.900.000) = 44.992,00 DH

L'associé Z supportera 190.000 * (450.000 / 1.900.000) = 44.992,00 DH

La dette de la société est de 1 000 000 le disponible en banque est 810 000,00 DH les associés vont supportés la différence 190 000,00

Les écritures seront les suivantes:

a. Règlements:

5141		Banque	190.000	
	34661	Associé compte de liquidation		190.000
4411		Fournisseurs	1.000.000	
	5141	Banque		1.000.000

b. Exercice des droits des associés:

		Date		
1111		Capital social	1.900.000	
120		Résultat de liquidation	110.000	
34661		Associé, compte de liquidation	190.000	
	1169	Report à nouveau (Débiteur)		2.200.000

b. Cas de la SA et de la SARL:

Les dissolutions de ces sociétés ont en commun accord le fait que la responsabilité des associés est limitée à leurs apports.

1- Société anonyme:

Application 4 :

La société anonyme "Etablissement SOUHAIL" est mise en liquidation en Juin 2000. Sa balance de liquidation, toutes opérations de liquidation effectuées, présente les soldes de comptes suivants:

Actionnaire, capital souscrit non appelé	750.000	Capital non appelé	750.000
Banque	5.575.000	Capital non amorti	2.000.000
		Capital amorti	1.000.000
		Primes d'émission	625.000
		Réserve légale	375.000
		Réserve facultative	1.000.000
		Report à nouveau	225.000
		Résultat de liquidation	350.000
Total	6.325.000	Total	6.325.000

En 1990, la société a procédé à l'amortissement de son capital représenté à l'époque par **2.000** actions de **500** DH ; puis, pour étendre son activité, elle a émis en 1993, **3.000** actions de **500** DH de nominal émises à **625** DH l'une, libérées de moitié à ce jour.

La clause des statuts relative à la répartition des bénéfices stipule ce qui suit:

Sur les bénéfices annuels, restant disponibles après impôt, il est prélevé:

- 5% pour affectation à la réserve légale.
- Un intérêt statutaire de 5% aux actions sur le capital libéré et non amorti.
- Le solde après affectation aux réserves ou report de bénéfices que peut décider l'assemblée, sera attribué aux actionnaires.

Une autre clause précise qu'en cas de dissolution de la société, le partage du boni de liquidation devra se faire en considération de la règle actuelle de répartition des bénéfices.

En l'absence de résultat de l'exercice, il est décidé de prélever l'intérêt statutaire sur le résultat de liquidation.

TAF:

1. Présenter le projet de répartition établi par le conseil d'administration conformément aux statuts
2. Passer les écritures de répartition et de règlement à la date du 1^{er} juillet 2 000

Solution:

- 1- Le capital souscrit non appelé n'implique aucun remboursement. Il sera soldé en annulant en contrepartie le compte Actionnaires, capital souscrit non appelé.
- 2- Le capital appelé revient aux actions libérées et non amorties
- 3- Le capital amorti, la réserve légale, la prime d'émission, la réserve facultative et le report à nouveau sont à des titres divers des réserves appartenant à toutes les catégories d'actions dans la même proportion que les superdividendes, c'est à dire proportionnellement au nombre d'actions
- 4- Les résultats de liquidation sont à partager entre toutes les actions comme les bénéfices d'exercice.

Nombre d'action total = $(750\ 000 + 1\ 000\ 000 + 2\ 000\ 000) / 500 = 7\ 500$

Nombre d'action ordinaire = $7\ 500 - (2\ 000 + 3\ 000) = 2\ 500$

Ou bien $(2\ 000\ 000 - 750\ 000) / 500 = 1\ 250\ 000 / 500 = 2\ 500$

1. Tableau de répartition:	Montant à répartir	2.000 actions amorties Actionnaires A	2.500 actions ordinaires Actionnaires B	3.000 actions libérées de moitié Actionnaires C
Capital appelé (1)	2 000 000,00		1 250 000,00	750 000,00
Capital amorti	1 000 000,00	266 666,67	333 333,33	400 000,00
Réserve légale	+ 375 000,00	100 000,00	125 000,00	150 000,00
Prime d'émission	+ 625 000,00	166 666,67	208 333,33	250 000,00
Réserve facultative	+ 1 000 000,00	266 666,67	333 333,33	400 000,00
Report à nouveau	+ 225 000,00	60 000,00	75 000,00	90 000,00
Totaux	= 3 225 000,00	860 000,01	2 324 999,99	2 040 000,00
Résultat de liquidation	350 000,00			
Intérêt statutaire (3)	- 50 000,00		31 250,00	18 750,00
Solde (4)	300 000,00	80 000,00	100 000,00	120 000,00
Totaux	5.575.000	940 000,00	2 456 250,00	2 178 750,00

(1) $1.250.000 = 2.500 \times 500 + 3.000 \times 500 \times 1/2$

(2) $3.225.000 / 7.500 = 430$ par action

(3) $2.500 \times 500 \times 5\% \times 1/2 = 31.250$ et $3.000 \times 250 \times 5\% \times 1/2 = 18.750$ (6 mois d'intérêts)

(4) $(350.000 - 50.000) / 7.500 = 40$ par action

2. Comptabilisation:

a- Exercice des droits:

		01/07/1990	
11111	Capital non amorti		2.000.000
11112	Capital amorti		1.000.000
1111	Capital souscrit non appelé		750.000

1121		Prime d'émission	625.000	
1140		Réserve légale	375.000	
1152		Réserve facultative	1.000.000	
1161		Report à nouveau	225.000	
120		Résultat de liquidation	350.000	
	1119	Actionnaires, capital souscrit non appelé		750.000
	44661	Actionnaires A, comptes de liquidation		940.000
	44662	Actionnaires B, comptes de liquidation		2.456.250
	44663	Actionnaires C, comptes de liquidation		2.178.750

b- Reprise des éléments d'actif

		01/07/1990		
44661		Actionnaires A, comptes de liquidation	940.000	
44662		Actionnaires B, comptes de liquidation	2.456.250	
44663		Actionnaires C, comptes de liquidation	2.178.750	
	5141	Banque		5.575.000

N.B:

- ✓ En cas de perte de liquidation, il y a lieu de l'imputer sur les réserves avant de répartir en commençant par les réserves dont la constitution n'était pas obligatoire.
- ✓ Si les réserves ne suffisent pas pour absorber les pertes, l'imputation se fait ensuite sur le capital, ce qui peut conduire les associés à libérer le capital non appelé si le capital appelé est insuffisant pour couvrir les pertes.
- ✓ Si compte tenu de cette libération, la totalité des pertes ne peut être imputée, cela traduit l'insolvabilité de la société et un bilan établi à ce stade laisse apparaître pour seuls postes les pertes non annulées par les apports et les réserves ainsi que les dettes non payées et qui ne pourraient pas l'être en raison de la limitation de la responsabilité des associés à leurs apports.

2- Société à responsabilité limitée:**3. Cas des sociétés en commandite:****Application 5 :**

Une société en commandite simple « LARA » a été mise en liquidation et, après toutes opérations de cession et de règlement des dettes, la balance de liquidation permet de faire apparaître la situation suivante:

Résultat de liquidation	1.900.000	Capital social	1.000.000
		Réserves	500.000
		Compte courant associé A	300.000
		Compte courant associé B	100.000
Total	1.900.000	Total	1.900.000

Les deux associés A et B sont des commandités et ont apporté chacun 200.000 DH. Le reste des apports vient des commanditaires. Les droits sur les réserves sont proportionnels aux apports. En raison de leur solidarité avec la société et entre eux, les commandités ont réglé une part des dettes de la société, d'où l'apparition des deux comptes courants. Le commanditaire ne règlera de la dette que sa part des capitaux propres.

TAF:

1. Présenter le tableau d'évaluation des droits des associés
2. Présenter les écritures de répartition et de règlement

Solution:

1. Tableau d'évaluation des droits des associés

	Montants	Commandité A	Commandité B	Commanditaires
Capital	1.000.000	200.000	200.000	600.000
Réserves	500.000	100.000	100.000	300.000
Total	1.500.000	300.000	300.000	900.000
Pertes de liquidation	- 1.900.000	- 500.000	- 500.000	- 900.000
Solde	- 400.000	- 200.000	- 200.000	0

2. Ecritures de répartition et de règlement

a- Exercice des droits

1111		Capital social	1.000.000	
1152		Réserves facultatives	500.000	
44661		Associé A, compte de liquidation	200.000	
44662		Associé B, compte de liquidation	200.000	
	120	Résultat de liquidation		1.900.000

b- Règlement pour solde:

4463		Compte courant Associé A	300.000	
4463		Compte courant Associé B	100.000	
	44661	Associé A, compte de liquidation		200.000

	44662	Associé B, compte de liquidation	200.000
--	-------	----------------------------------	---------

Au solde des comptes de tiers dans la comptabilité correspondra en pratique, un versement de 100.000 DH de l'associé B à A.